

OPCVM de droit français

VEGA PATRIMOINE ISR

RAPPORT ANNUEL

au 30 juin 2025

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International

Dépositaire : Caceis Bank

Commissaire aux Comptes : Deloitte & Associés

Sommaire

	Page
1. Rapport de Gestion	3
a) Politique d'investissement	3
■ Politique de gestion	
b) Informations sur l'OPC	8
■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice	
■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Réglementation SFTR	
■ Accès à la documentation	
■ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA)	
c) Informations sur les risques	13
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)	14
2. Engagements de gouvernance et compliance	16
3. Frais et Fiscalité	35
4. Certification du Commissaire aux comptes	36
5. Comptes de l'exercice	41
6. Annexe(s)	117

1. Rapport de Gestion

a) Politique d'investissement

■ Politique de gestion

Performance Juin 2024-Juin 2025

Part RC (FR0007371810) : + 6.43 %

Part RD (FR0000444549) : + 5.59 %

Part I (FR0012007003) : + 7.16 %

Part NC (FR0013346343) : + 6.8 %

Part ND (FR0013346350) : + 5.6 %

Part PC (FR0013526480) : + 6.6 %

Contre l'indice de performance composé (45 % CAC 40 DNR +30 % Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury 5-7 ans coupons réinvestis+25 % EONIA OIS) sur la période : + 5.11 %

Conjoncture :

Entre fin juin 2024 et fin juin 2025, les marchés financiers ont évolué dans un environnement de croissance modérée et de désinflation progressive marqué par des tensions commerciales et géopolitiques. En novembre, l'élection de D. Trump a ravivé la guerre commerciale, en particulier avec la Chine et l'Union européenne : dès le printemps, Washington a annoncé de nouveaux droits de douane, entraînant des mesures de rétorsion ciblées. Ces annonces ont provoqué une forte volatilité sur les marchés avant un rebond tiré par de solides publications de résultats d'entreprises et la perspective d'un assouplissement monétaire aux Etats-Unis et en zone euro. L'économie mondiale a fait preuve de résilience, malgré un affaiblissement de la demande en Europe et une reprise toujours incomplète en Chine. A fin juin 2025, les grands indices actions enregistrent des performances positives sur un an glissant, portés par l'espoir d'un soutien monétaire accru, mais restent sensibles aux risques géopolitiques et au durcissement du climat commercial sous l'impulsion de la nouvelle administration américaine.

La saison de publications des résultats d'entreprises au titre du 2e trimestre a suscité un retour de la volatilité fin juillet avec des sanctions boursières sur certaines valeurs du luxe et de la technologie dont les niveaux de valorisation ont poussé les investisseurs à la prudence. Sur le front de l'inflation, la tendance au ralentissement s'est confirmée aux Etats-Unis avec un indice des prix à la consommation affichant son premier repli sur un mois (-0,1%) depuis mai 2020. La hausse de l'indice global a ralenti plus fortement qu'attendu sur un an (à 3% contre 3,1% et après 3,3% en mai), tout comme celle de l'indice sous-jacent (à 3,3% contre 3,4% et après 3,4%). Ces chiffres sont allés dans le sens d'un atterrissage de l'économie américaine. En zone euro, l'inflation de juin a répondu aux attentes (2,5% en glissement annuel) malgré la résistance des prix des services (4,1%). Sans surprise, la Banque Centrale Européenne (BCE) a maintenu ses taux inchangés et réitéré son intention de se fier aux données à venir pour piloter sa politique monétaire. Début août, la hausse des taux directeurs japonais a provoqué une panique boursière ponctuelle avec un indice Nikkei en chute de plus de 12% sur une séance, soit la plus forte baisse en points de son histoire. Mais ces pertes ont rapidement été récupérées avec la volonté d'apaisement affichée par la BoJ qui a indiqué qu'elle ne procéderait pas à un nouveau relèvement tant que les

1. Rapport de Gestion

marchés seraient instables. De part et d'autre de l'Atlantique, les indicateurs d'activité se sont par ailleurs montrés rassurants : aux Etats-Unis, les ventes au détail ont enregistré un rebond supérieur aux attentes tandis que le marché du travail restait dynamique (recul des inscriptions au chômage). Ouvrant le bal des réunions mensuelles des grandes Banques centrales en septembre, la BCE a répondu aux attentes en réduisant son taux de dépôt de 25 points de base (pb) tout en préservant une posture prudente rendant ses futures décisions tributaires des données d'activité à venir. Dans la foulée, la Réserve fédérale (Fed) a confirmé le pivot monétaire : si l'ampleur de la baisse du taux des fed funds décidée (50pb) a pu laisser supposer une dégradation prochaine de l'environnement macroéconomique, la Fed a pris soin d'accompagner sa décision d'un narratif rassurant, prétextant vouloir rééquilibrer ses efforts en faveur du soutien à l'économie compte tenu des progrès enregistrés dans la lutte contre l'inflation. Les marchés boursiers ont imprimé une nouvelle impulsion haussière au cours de la dernière semaine du mois en réaction à plusieurs annonces de la Chine visant notamment à relancer le marché immobilier en assouplissant l'accès au crédit et à stabiliser les marchés de capitaux. Les actions du pays en ont été les principales bénéficiaires à l'image de l'indice CSI 300 des titres libellés en yuan qui a enregistré sa plus forte hausse hebdomadaire depuis 2008 (+16%) pour revenir en territoire positif.

En octobre, la saison de publications des résultats d'entreprises au titre du 3e trimestre a mis en évidence la divergence de dynamiques entre l'Europe et les Etats-Unis avec des taux de dépassement de bénéfices historiquement plus élevés pour les sociétés américaines en comparaison de leurs homologues européennes. Sur le plan monétaire, la BCE a répondu aux attentes en abaissant ses taux directeurs pour la 3e fois de l'année signalant, d'une part, sa confiance dans le processus de désinflation et, d'autre part, sa lecture d'une activité plus faible qu'attendu tout en excluant le risque d'une récession. Outre-Atlantique, les statistiques US ont continué de plaider pour un atterrissage en douceur de l'économie (hausse du PIB ressortie inférieure aux attentes à 2.8%, ralentissement de l'inflation à 2.1%, faiblesse des créations d'emplois). Le 5 novembre, l'élection de D. Trump n'a finalement souffert aucune contestation, les Républicains remportant à la fois la majorité du vote populaire et du Congrès. Les investisseurs se sont massivement portés sur les actifs risqués américains dans la perspective d'une baisse de l'IS de 21% à 15% et d'un environnement à venir particulièrement favorable aux investissements. Dans le même temps, le programme économique du nouveau président, perçu comme inflationniste (instauration de nouveaux droits de douane notamment) a remis les taux sous tension avant une certaine accalmie en fin de mois. Par contraste, la situation est restée plus chaotique en Europe où les indicateurs d'activité ont globalement déçu et où les sujets de politique intérieure au sein des deux principaux pays de la zone euro ont lourdement pesé sur le climat des affaires. Mi-décembre, la réunion de la Fed a douché les attentes des investisseurs. Malgré une baisse de taux largement anticipée de 25pb, les dot plots ont souligné un fort ralentissement du processus d'assouplissement monétaire, divisant par deux le nombre de réductions de taux pour 2025 (deux baisses de 25pb désormais attendues). L'institution monétaire a indiqué « se rapprocher fortement » de la fin de son cycle de baisse dans un contexte de résurgence inflationniste (rebond de l'indice CPI à +2,7% en novembre). La BCE a également répondu aux attentes par une baisse de taux de 25pb alors que la zone euro est toujours marquée par l'instabilité politique. En Allemagne, O. Scholz a perdu le vote de confiance, provoquant la dissolution du Bundestag, et des élections anticipées en février. Moody's a par ailleurs procédé à la dégradation de la note souveraine de la France, puis de 7 banques françaises, alertant sur la « fragmentation politique » du pays, peu propice au rétablissement rapide des finances publiques. Le PMI composite de la zone s'est légèrement redressé mais est resté en zone de contraction, pénalisé par la faiblesse des statistiques manufacturières allemandes et françaises.

En janvier, alors que les publications des indicateurs d'activité continuaient de traduire la robustesse de l'économie américaine, la Fed a décidé, sans surprise, de maintenir ses taux directeurs inchangés dans la fourchette actuelle (4,25% - 4,50%), J. Powell préférant attendre des progrès plus marqués sur le front de l'inflation et temporiser face à une nouvelle administration Trump dont la politique manquait de lisibilité. Côté européen, la BCE a répondu aux attentes en baissant de nouveau son taux de dépôt de 25pb, le ramenant à 2,75%. L'institution monétaire a tenu un discours plus accommodant

1. Rapport de Gestion

qu'à son habitude sur les salaires et pointé la faiblesse de la croissance en zone euro au T4. La meilleure orientation des indices européens a été confirmée le mois suivant à la faveur de facteurs politiques (élections en Allemagne débouchant sur une coalition volontariste sur le plan budgétaire) et géopolitiques (perspectives d'un cessez-le-feu en Ukraine) favorables. Cette dynamique a plus particulièrement bénéficié aux valeurs bancaires et au secteur de la défense alors que l'Europe se retrouvait sous pression pour renforcer ses moyens militaires. Outre-Atlantique, les inquiétudes se sont faites grandissantes chez les entreprises et les consommateurs sur les conséquences attendues des politiques du nouveau gouvernement. Dans le même temps, les signaux pointant vers une modération de l'activité se sont multipliés (surprises négatives sur les indicateurs d'activité, perspectives de croissance du PIB largement dégradées), ce qui a pesé sur les actions US et renforcé l'anticipation de baisses supplémentaires des taux directeurs. Enfin, les valeurs technologiques ont poursuivi leur tendance baissière alors que la concentration des actifs sur les 7 Magnifiques atteignait des records. La dynamique de surperformance de l'Europe s'est poursuivie en mars vis-à-vis des autres grands indices mondiaux grâce aux plans de relance budgétaire pour la défense annoncés par l'UE (plan « Réarmer l'Europe » doté de 800 milliards d'euros dont 650 milliards de marges budgétaires utilisables par les Etats membres) et actés en Allemagne par les trois partis de la future coalition parvenus à un accord pour réformer le frein à l'endettement. Ces annonces ont eu des effets significatifs sur le Bund (envolée inédite depuis la chute du mur de Berlin) et la monnaie unique (plus forte progression hebdomadaire face au dollar depuis 16 ans). Outre-Atlantique, les investisseurs ont massivement réduit leurs expositions aux actifs risqués avec les inquiétudes sur la durée et l'ampleur de la guerre commerciale souhaitée par D. Trump et la problématique grandissante de stagflation. L'inflexion à la hausse générale des prix s'est en effet manifestée dans les derniers indicateurs publiés, poussant la Réserve fédérale à la prudence. L'institution a laissé comme prévu ses taux directeurs inchangés lors de sa réunion du 19 mars.

Les annonces successives de D. Trump en matière de droits de douane ont exacerbé la volatilité en avril. Les cours des actifs risqués ont commencé par plonger avant de se reprendre à l'annonce d'une pause de 90 jours visant à favoriser l'ouverture de négociations avec les différents pays, à l'exception notable de la Chine. Le fait majeur de cette séquence aura été la hausse inattendue et spectaculaire des taux longs américains, concomitamment à un repli prononcé du dollar contre la majorité des devises. Ce mouvement de défiance envers les actifs américains aurait été, selon certaines voix, à l'origine de la volte-face de D. Trump. Dans le même temps, les statistiques économiques, traduisant globalement la dynamique favorable en cours outre-Atlantique (créations d'emplois, progression modérée des salaires et des prix), ont été reléguées au second plan. Sur le plan monétaire, si la Fed a préféré maintenir une posture prudente en invoquant les risques pesant sur l'inflation et la croissance du fait des tensions commerciales, la BCE a choisi de réduire de nouveau son principal taux directeur de 25pb à 2.25%. Malgré la difficile lisibilité de la politique commerciale américaine, les investisseurs ont interprété les annonces intervenues en mai comme une volonté de désescalade de la part de D. Trump avant un retour brutal des tensions en fin de mois avec la résurgence de la menace protectionniste vis-à-vis, cette fois, des exportations européennes. L'optimisme a néanmoins prévalu avec une saison de publications de résultats d'entreprises globalement meilleure qu'attendu, plus particulièrement pour les valeurs technologiques US. Les données sur l'inflation en zone euro (IPC nationaux) et aux Etats-Unis (PCE) ont confirmé la tendance à la décélération de part et d'autre de l'Atlantique et n'ont pas modifié les anticipations sur l'évolution des taux directeurs. Dans les pays émergents, la Chine a tenté de relancer l'activité par un assouplissement monétaire ciblé. Toutefois, la chute de 21% de ses exportations vers les États-Unis en glissement annuel a souligné les limites de cette stratégie dans un environnement international toujours fragmenté. La poursuite de la hausse des rendements obligataires aura été un autre fait marquant du mois, reflet des craintes croissantes liées à la soutenabilité des finances publiques alors que les perspectives de croissance se retrouvent limitées au niveau mondial. Courant juin, l'attaque ciblée menée par Israël contre des infrastructures iraniennes a brièvement ravivé les craintes d'escalade régionale. Cette séquence a entraîné une remontée temporaire des cours du pétrole et une hausse de l'aversion au risque, sans pour autant provoquer de choc durable. Sur

1. Rapport de Gestion

le plan macroéconomique, les Etats-Unis affichent toujours une croissance modérée avec une consommation résiliente et un marché de l'emploi solide. La Fed n'a pas surpris en laissant ses taux directeurs inchangés et sa projection médiane de deux baisses de 25pb d'ici la fin de l'année, tandis que la BCE décidait de réduire les siens pour la huitième fois (25pb). En fin de mois, une nouvelle impulsion haussière est venue des progrès dans les négociations commerciales entre la Chine et les Etats-Unis : la première aurait accepté de lever ses restrictions sur les exportations de terres rares en contrepartie d'une position plus souple des seconds sur les semi-conducteurs. Ces développements favorables ont poussé plusieurs indices US (S&P 500, Nasdaq) vers de nouveaux sommets historiques.

Troisième trimestre 2024 :

La part R du fonds a enregistré une performance nette de frais de gestion de +2,58% au 3ème trimestre contre +2,45% pour son indicateur de référence. Les actions européennes progressent légèrement et contribuent positivement à la performance sur la période, portées par les banques centrales qui ont entamé un cycle de baisse de taux dans un contexte économique toujours morose en Europe avec des indicateurs avancés relativement faibles. Dans ce contexte, l'exposition action du fonds a légèrement été remontée pour s'établir à 48% en fin de trimestre. Au sein de la poche actions, de nouvelles positions ont été initiées notamment sur des valeurs cycliques comme le motoriste aéronautique MTU, DHL dans la logistique et BMW dans l'automobile. Parmi les autres positions initiées citons Technip Energies dans l'ingénierie énergétique, le leader mondial de la certification Bureau Veritas ou encore le géant de l'immobilier commercial Unibail Rodamco Westfield. A l'inverse, nous avons soldé Airbus et Safran ainsi que TotalEnergies. De plus, nous avons réduit notre sur exposition sur la santé avec des allègements en Sanofi et Novartis. Au sein du compartiment obligataire, dans le contexte de baisse des taux, nous avons arbitré des échéances courtes (Santander 2026, obligations hybrides et financières à option de rachat anticipé relativement court) au profit d'obligations à 7/10 ans en moyenne (Barclays, Crédit Agricole et BBVA 2036 call 2031, CNP 2053 call 2033, Sogesa 2045 call 2034, Telefonica et Iberdrola perpétuelle call 2030 et 2031, BFCM 2033). A la suite du parcours satisfaisant de son sous-jacent, nous avons vendu l'obligation échangeable Wendel en Bureau Veritas pour investir sur l'obligation convertible Campari. Par ailleurs, afin de satisfaire pleinement aux critères ESG, nous avons sorti nos lignes ENEL et ENBW pour participer à l'émission primaire de l'obligation verte ABN Amro 2031.

Quatrième trimestre 2024 :

La part R du fonds a enregistré une performance nette de frais de gestion de -1,85% au 4ème trimestre contre -1,25% pour son indicateur de référence. Sur l'ensemble de l'année, la performance atteint respectivement +2,22% et +1,83%. Sur la période, les actions européennes se replient en réaction au risque de guerres commerciales engendrées par les résultats des élections américaines, des données économiques sur la zone qui restent dégradées et la situation politique française. Dans ce contexte, notre sur exposition aux actions, qui s'établit à 50,7% en fin de période, contribue négativement à la performance. Au sein de la poche actions, nous avons effectué plusieurs mouvements visant à renforcer notre exposition européenne au détriment de la France. Ainsi, nous avons soldé Edenred, Sanofi et réduit Vinci au profit de Novo Nordisk et Roche dans la santé ou encore SKF dans l'industrie. Nous avons également renforcé des positions françaises, mais dont l'activité est moins impactée par l'instabilité politique du pays à l'image de Bureau Veritas dans la certification ou encore Technip Energies dans l'ingénierie énergétique. Sur la poche Taux, la durée du portefeuille et le portage ont permis d'amortir l'impact de la hausse des taux, d'autant que les marges de crédit se sont légèrement resserrées. Dans un environnement de baisse des taux courts en zone euro, le portage devient un élément clé, surtout sur une poche majoritairement investie dans de la dette bancaire subordonnée. Les opérations du trimestre ont consisté en quelques ventes de titres à durée courte pour faire face à des rachats.

1. Rapport de Gestion

Premier trimestre 2025 :

La part R du fonds a enregistré une performance nette de frais de gestion de +2,24% au 1er trimestre contre +2,74% pour son indicateur de référence. Sur la période, les actions européennes se sont bien comportées en réaction à des résultats au titre du 4ème trimestre 2024 ressortis au-dessus des attentes, un plan de relance allemand ambitieux et des espoirs de cessez-le-feu en Ukraine. Le fonds a débuté la période avec une surpondération des actions, qui a été progressivement réduite pour finir le trimestre à 44,7% face à la montée des risques de guerre commerciale. De nouvelles positions ont été intégrées à l'actif comme Inditex dans la consommation, LSE Group dans les données financières, Roche dans la santé ou encore CaixaBank parmi les valeurs bancaires. À l'inverse, nous avons soldé AstraZeneca et Novartis dans la santé, Stellantis dans l'automobile ou encore CVC Capital Partners dans le private equity. Sur la poche Taux, la brusque remontée des taux longs souverains en fin de période a été amortie par le positionnement du portefeuille sur des maturités 5-7 ans. Nous avons poursuivi notre stratégie d'achat offrant des rendements autour de 4 % afin de consolider le portage dans un contexte de volatilité élevée, qui pourrait peser à court terme sur les marges de crédit. A moyen terme, les politiques d'assouplissement monétaires et l'amélioration des perspectives de croissance en Europe devraient cependant offrir un contexte plus favorable au crédit.

Deuxième trimestre 2025 :

La part R du fonds a enregistré une performance nette de frais de gestion de +3,39% au 2ème trimestre contre +0,92% pour son indicateur de référence. Sur la période, marquée par une volatilité plus importante du fait des inquiétudes sur la guerre commerciale et l'instabilité géopolitique au Moyen-Orient, l'exposition action a été renforcée sur les creux de marché pour bénéficier du rebond, achevant le trimestre en légère surexposition, à 46,2%. Au sein de la poche actions, les principaux contributeurs positifs à la performance sont Rolls-Royce, E.On et Technip Energies. De nouvelles positions ont été intégrées à l'actif au cours de la période, comme Safran, Rolls-Royce ou Thales dans l'aéronautique défense, Intesa Sanpaolo et Scor parmi les financières, Publicis dans les médias ou encore Accor dans l'hôtellerie. À l'inverse, nous avons soldé notre position en Spie et Société Générale après leur bons parcours depuis le début de l'année. Sur la poche Taux, nous avons conservé une position longue sur le crédit, majoritairement sur des obligations de duration 5 à 6 ans, qui restent attractives compte tenu d'une courbe des taux normalisée.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

1. Rapport de Gestion

b) Informations sur l'OPC

■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AIRBUS SE	12 830 450,40	12 922 868,40
SAFRAN SA	7 385 242,70	9 678 677,20
SANOFI	2 431 846,70	14 181 071,57
BNP PARIBAS	3 619 667,50	9 387 470,42
SCHNEIDER ELECTRIC SE	6 430 390,63	6 383 946,75
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	5 212 284,17	5 158 685,26
LEGRAND SA	5 925 850,70	3 465 739,69
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	5 987 320,90	3 323 584,30
VINCI SA	1 022 000,00	7 349 506,90
TECHNIP ENERGIES NV	4 396 603,75	3 944 190,19

■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Code ISN	Nom du fonds	Modifications 2025
FR0007371810	VEGA PATRIMOINE ISR [R-C]	1er Janvier 2025 : Changement de société de gestion : NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL au lieu de VEGA INVESTMENT MANAGERS Délégation de la gestion financière : VEGA INVESTMENT SOLUTIONS (nouvelle dénomination de VEGA Investment Managers) Nouveau Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France, 75013 PARIS 21 Mai 2025 : Mise en conformité avec les orientations de l'ESMA sur les noms des fonds (directive funds naming) : Modification de la politique d'exclusion : Suppression de l'exclusion sur l'armement (Suppression de l'exclusion en vigueur sur les émetteurs qui ont un chiffre d'affaire de 30 % dans l'armement), Reformulation des exclusions sectorielles et Modification de l'exclusion sur le tabac, Intégration d'un paragraphe sur le respect des exclusions Paris-aligned Benchmark par le fonds (Suppression du critère d'exclusion en vigueur pour les émetteurs qui ont plus de 5 % du chiffre d'affaire dans le secteur du tabac)

1. Rapport de Gestion

FR0012007003	VEGA PATRIMOINE ISR [I]	1er Janvier 2025 : Changement de société de gestion : NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL au lieu de VEGA INVESTMENT MANAGERS Délégation de la gestion financière : VEGA INVESTMENT SOLUTIONS (nouvelle dénomination de VEGA Investment Managers) Nouveau Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France, 75013 PARIS 21 Mai 2025 : Mise en conformité avec les orientations de l'ESMA sur les noms des fonds (directive funds naming) : Modification de la politique d'exclusion : Suppression de l'exclusion sur l'armement (Suppression de l'exclusion en vigueur sur les émetteurs qui ont un chiffre d'affaire de 30 % dans l'armement), Reformulation des exclusions sectorielles et Modification de l'exclusion sur le tabac, Intégration d'un paragraphe sur le respect des exclusions Paris-aligned Benchmark par le fonds (Suppression du critère d'exclusion en vigueur pour les émetteurs qui ont plus de 5 % du chiffre d'affaire dans le secteur du tabac)
FR0013346343	VEGA PATRIMOINE ISR [N-C]	1er Janvier 2025 : Changement de société de gestion : NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL au lieu de VEGA INVESTMENT MANAGERS Délégation de la gestion financière : VEGA INVESTMENT SOLUTIONS (nouvelle dénomination de VEGA Investment Managers) Nouveau Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France, 75013 PARIS 21 Mai 2025 : Mise en conformité avec les orientations de l'ESMA sur les noms des fonds (directive funds naming) : Modification de la politique d'exclusion : Suppression de l'exclusion sur l'armement (Suppression de l'exclusion en vigueur sur les émetteurs qui ont un chiffre d'affaire de 30 % dans l'armement), Reformulation des exclusions sectorielles et Modification de l'exclusion sur le tabac, Intégration d'un paragraphe sur le respect des exclusions Paris-aligned Benchmark par le fonds (Suppression du critère d'exclusion en vigueur pour les émetteurs qui ont plus de 5 % du chiffre d'affaire dans le secteur du tabac)
FR0013526480	VEGA PATRIMOINE ISR [P-C]	1er Janvier 2025 : Changement de société de gestion : NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL au lieu de VEGA INVESTMENT MANAGERS Délégation de la gestion financière : VEGA INVESTMENT SOLUTIONS (nouvelle dénomination de VEGA Investment Managers) Nouveau Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France, 75013 PARIS 21 Mai 2025 : Mise en conformité avec les orientations de l'ESMA sur les noms des fonds (directive funds naming) : Modification de la politique d'exclusion : Suppression de l'exclusion sur l'armement (Suppression de l'exclusion en vigueur sur les émetteurs qui ont un chiffre d'affaire de 30 % dans l'armement), Reformulation des exclusions sectorielles et Modification de l'exclusion sur le tabac, Intégration d'un paragraphe sur le respect des exclusions Paris-aligned Benchmark par le fonds (Suppression du critère d'exclusion en vigueur pour les émetteurs qui ont plus de 5 % du chiffre d'affaire dans le secteur du tabac)

1. Rapport de Gestion

FR0000444549	VEGA PATRIMOINE ISR [R-D]	1er Janvier 2025 : Changement de société de gestion : NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL au lieu de VEGA INVESTMENT MANAGERS Délégation de la gestion financière : VEGA INVESTMENT SOLUTIONS (nouvelle dénomination de VEGA Investment Managers) Nouveau Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France, 75013 PARIS 21 Mai 2025 : Mise en conformité avec les orientations de l'ESMA sur les noms des fonds (directive funds naming) : Modification de la politique d'exclusion : Suppression de l'exclusion sur l'armement (Suppression de l'exclusion en vigueur sur les émetteurs qui ont un chiffre d'affaire de 30 % dans l'armement), Reformulation des exclusions sectorielles et Modification de l'exclusion sur le tabac, Intégration d'un paragraphe sur le respect des exclusions Paris-aligned Benchmark par le fonds (Suppression du critère d'exclusion en vigueur pour les émetteurs qui ont plus de 5 % du chiffre d'affaire dans le secteur du tabac)
FR0013346350	VEGA PATRIMOINE ISR [N-D]	1er Janvier 2025 : Changement de société de gestion : NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL au lieu de VEGA INVESTMENT MANAGERS Délégation de la gestion financière : VEGA INVESTMENT SOLUTIONS (nouvelle dénomination de VEGA Investment Managers) Nouveau Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France, 75013 PARIS 21 Mai 2025 : Mise en conformité avec les orientations de l'ESMA sur les noms des fonds (directive funds naming) : Modification de la politique d'exclusion : Suppression de l'exclusion sur l'armement (Suppression de l'exclusion en vigueur sur les émetteurs qui ont un chiffre d'affaire de 30 % dans l'armement), Reformulation des exclusions sectorielles et Modification de l'exclusion sur le tabac, Intégration d'un paragraphe sur le respect des exclusions Paris-aligned Benchmark par le fonds (Suppression du critère d'exclusion en vigueur pour les émetteurs qui ont plus de 5 % du chiffre d'affaire dans le secteur du tabac)

■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

■ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

■ Accès à la documentation

La documentation légale de l'OPC (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la Société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : **ClientServicingAM@natixis.com**

1. Rapport de Gestion

■ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA) en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 0,00

o Prêts de titres : 0,00

o Emprunt de titres : 0,00

o Prises en pensions : 0,00

o Mises en pensions : 0,00

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 0,00

o Change à terme : 0,00

o Future : 0,00

o Options : 0,00

o Swap : 0,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
NEANT	NEANT

(*) Sauf les dérivés listés.

1. Rapport de Gestion

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces (*)	0,00
Total	0,00
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces	0,00
Total	0,00

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	0,00
. Autres revenus	0,00
Total des revenus	0,00
. Frais opérationnels directs	0,00
. Frais opérationnels indirects	0,00
. Autres frais	0,00
Total des frais	0,00

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

1. Rapport de Gestion

c) Informations sur les risques

■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

■ Gestion des risques

Néant.

■ Gestion des liquidités

Néant.

■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.

1. Rapport de Gestion

d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

La politique d'investissement de VEGA IS intègre une approche d'investissement ISR, basée sur la prise en compte des impacts ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des entreprises sélectionnées.

La prise en compte des critères ESG dans le processus d'investissement sert des enjeux multiples :

- Compléter l'approche historique d'investissement de VEGA IS sur les valeurs ayant potentiellement de bonne perspective de croissance, de qualité, et dont la gouvernance respecte les parties prenantes (salariés, actionnaires, société...),
- Limiter les investissements sur des entreprises ou émetteurs qui présentent des risques importants ou sévères
- chercher à Réduire le risque global des portefeuilles en investissant majoritairement dans des sociétés dont le risque ESG est faible,
- chercher à Réduire l'impact négatif des investissements (notamment dans le cadre de la lutte contre le changement climatique), voire générer des impacts positifs,
- chercher à Identifier des opportunités d'investissement, en favorisant les secteurs et les entreprises qui s'adaptent ou contribuent à un monde en transition.

Dans la gestion du fonds, les thématiques ESG sont prises en compte via le score Sustainalytics et ses composantes qui se répartissent sur les piliers E, S ou G, ainsi que le suivi des controverses, qui viennent compléter l'analyse fondamentale de la valeur.

La gouvernance d'entreprise, au-delà de l'ESG, est fortement prise en compte par les gérants de VEGA IS qui s'attachent à analyser la qualité de la communication financière, du positionnement des dirigeants, de leur vision stratégique, des M&A en cours et de l'adéquation des annonces avec les résultats.

Les scores ESG interviennent de trois façons différentes dans le process d'investissement :

- Par l'exclusion de l'univers des émetteurs de la catégorie « Sévère » (Score ESG > 40)
- Par la sélection d'émetteurs combinant un risque ESG attractif, de bonnes perspectives de croissance et des fondamentaux solides (tel qu'estimé par les gérants de VEGA IS selon la méthodologie détaillée dans la section suivante)
- Dans la construction du portefeuille en :
 - o Privilégiant les entreprises présentant les risques ESG les plus faibles (catégories « Négligible » et « Low »),
 - o Limitant l'exposition aux émetteurs au risque ESG les plus élevés (catégorie « High »),
 - o Présentant un risque ESG global de portefeuille inférieur à celui de l'univers d'investissement après élimination des 25% (30% en 2026) des plus mauvaises valeurs (contrainte label ISR).

1. Rapport de Gestion

La qualité ESG du portefeuille est principalement évaluée par le respect des engagements suivants :

- Application des politiques d'exclusion normative et sectorielle :
 - du gestionnaire financier
 - du label ISR,
 - des indices « Paris Aligned Benchmark» (PAB), visés à l'article 12 (a) à (g) du Règlement délégué (UE) 2020/1818).
- Engagement sur une part minimum d'investissements durables : proportion minimale de 40 % d'investissements durables.
- Application des exigences du label ISR, notamment :
 - Une couverture ESG de 90% minimum des émetteurs,
 - Obtenir une note moyenne ESG du fond meilleure que la note moyenne ESG de l'univers d'investissement initial filtré des 25% (30% en 2026) des plus mauvaises valeurs ESG
 - Obtenir une note moyenne du fonds meilleure que la note moyenne de l'univers d'investissement initial pour les deux indicateurs suivants :
 - o L'intensité carbone (scope 1&2) du fond
 - o Le taux de féminisation des conseils des entreprises au sein du fonds.

Le fonds a été labellisé ISR en mars 2021 et a renouvelé cette labellisation dans la version 3 du label ISR (entrée en vigueur de cette v3 le 1er mars 2024) en avril 2025. Il s'engage à respecter l'ensemble des critères imposés par le Référentiel du label. Le Label ISR est accordé pour une durée de trois ans, renouvelable. Pendant la période de trois ans, des contrôles intermédiaires sont programmés afin de vérifier que le fonds est bien respectueux des exigences du label. Il est sujet à renouvellement périodique via un audit de l'organisme de certification. Il n'est donc pas attribué de façon définitive et peut faire l'objet d'un retrait ou d'une non-reconduction à l'initiative de la société de gestion ou de l'organisme certificateur.

Le Fonds respecte les Orientations de l'ESMA sur les noms de fonds contenant des termes liés aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ou à la durabilité.

Information sur le règlement Taxonomie (UE) 2020/852 : Article 8

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

2. Engagements de gouvernance et compliance

■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution/best selection », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr-fr/site-information/regulatory-information>.

■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les OPC qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr-fr/site-information/regulatory-information>.

■ Politique de rémunération de la société de gestion délégente

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers

I- Principes généraux de la politique de rémunération

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

2. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Solutions.

2. Engagements de gouvernance et compliance

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.
- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif lié à la génération de valeur par l'allocation, complété de critères qualitatifs. Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés. Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.
Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.
- L'évaluation de performance des fonctions de gestion de dette privée sur actifs réels repose sur deux critères (un quantitatif, un qualitatif) dont la bonne réalisation concourt à la fois à l'intérêt de la société de gestion et des clients investisseurs dans les fonds et stratégies gérés par l'équipe.
Le critère quantitatif consiste à mesurer le montant de fonds levés auprès des investisseurs et reflète la participation de chaque gérant au développement des encours sous gestion, générateurs de revenus pour l'activité. Le critère qualitatif vise à s'assurer que les investissements réalisés pour le compte des clients l'ont été selon l'application stricte des critères d'investissement définis avec ces derniers. Il a aussi pour objectif de s'assurer, lors de l'investissement et pendant toute la durée de détention de ces transactions, que le gérant a identifié les facteurs de risques de façon exhaustive, et anticipée. En cas de survenance d'un des facteurs de risque, il sera tenu compte de la pertinence des mesures de remédiation qui seront exécutées avec diligence et dans le seul intérêt de l'investisseur. De manière plus spécifique, ce facteur ne consiste pas à pénaliser le gérant en raison de l'occurrence d'un événement de crédit (le risque de crédit est en effet consubstantiel à cette activité). Il vise à assurer les clients qu'une analyse exhaustive des risques et de ses facteurs d'atténuation a été réalisée ab initio, puis grâce à un process de contrôle, pendant toute la durée de détention des investissements. Il permet de mettre en œuvre une réaction réfléchie et efficace, dans le cas d'un événement de crédit, afin d'en neutraliser ou limiter l'impact pour l'investisseur.
- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ; ...) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

I-2. Composantes de la rémunération

I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus de deux fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

II- Déclinaison du dispositif applicable à la population identifiée au titre d'AIFM et/ou UCITS V

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

2. Engagements de gouvernance et compliance

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1^{er} euro,
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1^{er} euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

- Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, à l'exception des équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI.
- Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille et pour les équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.

2. Engagements de gouvernance et compliance

III- Gouvernance

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de direction de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation ¹ :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
 - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
 - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
 - o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

¹ : Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2024* :	23 029 378 €
Rémunérations variables attribués au titre de 2024 :	9 317 275 €
Effectifs concernés :	284

*Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2024

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2024 :	4 669 102 €	dont,
- Cadres supérieurs :	2 516 750 €	
- Membres du personnel :	2 152 352 €	
Effectifs concernés :	24	

2. Engagements de gouvernance et compliance

■ Politique de rémunération de la société de gestion déléguée

La présente politique de rémunération de VEGA INVESTMENT MANAGERS est constituée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

2. Engagements de gouvernance et compliance

I- Principes généraux de la politique de rémunération

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique RH de VEGA INVESTMENT MANAGERS. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

La politique de rémunération de VEGA INVESTMENT MANAGERS, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de VEGA INVESTMENT MANAGERS. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- La Direction Générale est évaluée sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion et sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services et la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs, tels que l'évolution des résultats financiers de VEGA INVESTMENT MANAGERS et des activités supervisées ainsi que d'éléments qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions supports sont évaluées sur leur capacité à accompagner les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement en fonction de la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires.

2. Engagements de gouvernance et compliance

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.
- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon des critères quantitatifs, complétés de critères qualitatifs.

Les critères quantitatifs reflètent les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de VEGA INVESTMENT MANAGERS et/ou des produits gérés.

Ces critères quantitatifs sont calculés sur une période prédéfinie et ajustés des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

Enfin, des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, sont pris en considération pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

L'évaluation de la performance prend en compte, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de VEGA INVESTMENT MANAGERS.

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de VEGA INVESTMENT MANAGERS.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de VEGA INVESTMENT MANAGERS.

I-2. Composantes de la rémunération

I-2.1. Rémunération fixe

VEGA INVESTMENT MANAGERS veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

2. Engagements de gouvernance et compliance

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de VEGA INVESTMENT MANAGERS mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle, collective et/ou individuelle.

Les rémunérations variables collectives de VEGA INVESTMENT MANAGERS sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de VEGA INVESTMENT MANAGERS et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, VEGA INVESTMENT MANAGERS peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

I-2.3. Equilibre entre rémunération fixe et variable

VEGA INVESTMENT MANAGERS s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus d'une fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

II- Déclinaison du dispositif applicable à la population identifiée au titre d'AIFM et/ou UCITS V

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de VEGA INVESTMENT MANAGERS comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, VEGA INVESTMENT MANAGERS a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (contrats de conseil, mandats, OPCVM et AIFM).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille (y compris les gérants),
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables de certaines activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de VEGA INVESTMENT MANAGERS, en lien avec la Direction de la conformité et du contrôle interne.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de VEGA INVESTMENT MANAGERS, puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de VEGA INVESTMENT MANAGERS. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ de rémunération variable : 50% de différé au 1^{er} euro,
- A partir de 500 K€ de rémunération variable : 60% de différé au 1^{er} euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation de la Direction générale de VEGA INVESTMENT MANAGERS et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par VEGA INVESTMENT MANAGERS.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière de la société de gestion et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de VEGA INVESTMENT MANAGERS et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans le Long Term Incentive Plan (LTIP) de VEGA INVESTMENT MANAGERS.

III- Gouvernance

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NATIXIS WEALTH MANAGEMENT pour le compte de VEGA INVESTMENT MANAGERS.

Les fonctions de conformité et de suivi des risques de VEGA INVESTMENT MANAGERS ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, la Conformité intervient dans la détermination du périmètre de population identifiée. La Conformité et les Risques sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de VEGA INVESTMENT MANAGERS est validée par le Conseil d'administration de VEGA INVESTMENT MANAGERS dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération - comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées - sont approuvés successivement, de manière détaillée, par la Direction générale de VEGA INVESTMENT MANAGERS, puis par un Comité intermédiaire réunissant la Direction générale de VEGA INVESTMENT MANAGERS et la Direction générale de NATIXIS IM. Ces éléments sont ensuite soumis, sous un format plus synthétique, à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

VEGA INVESTMENT MANAGERS, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation ² :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de VEGA INVESTMENT MANAGERS, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
 - o Recommandation et l'assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
 - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
 - o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de VEGA INVESTMENT MANAGERS avec les réglementations auxquelles elle est soumise, les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de VEGA INVESTMENT MANAGERS est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS avant d'être approuvée par le Conseil d'administration de NATIXIS.

La rémunération du Directeur de la conformité et du contrôle interne et celle du Responsable des risques de VEGA INVESTMENT MANAGERS sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués au comité des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de NATIXIS WEALTH MANAGEMENT et/ou le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. VEGA INVESTMENT MANAGERS se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

² : Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de VEGA INVESTMENT MANAGERS fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand VEGA INVESTMENT MANAGERS délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

Rémunération versée au titre de 2024

Montant total des rémunérations brutes pour l'exercice écoulé, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel CDI, et nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2024* : 7 039 939 €

Rémunérations variables attribuées au titre de 2024 : 4 319 000 €

Effectifs concernés** : 77

**Rémunérations fixes annuelles 2024 (ie non prorata temporis)*

***Effectifs présents au 31/12/2024*

Montant agrégé des rémunérations brutes (fixes et variables) des membres du personnel CDI de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles et nombre de bénéficiaires :

Rémunération totale attribuée au titre de 2024 : 7 865 734 €

Effectifs concernés : 40

3. Frais et Fiscalité

■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet :

<http://www.im.natixis.com>.

■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par les retenues à la source.

4. Rapport du Commissaire aux comptes

VEGA PATRIMOINE ISR

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Natixis Investment Managers International

43 avenue Pierre Mendès France
75013 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2025

Aux porteurs de parts du FCP VEGA PATRIMOINE ISR,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif VEGA PATRIMOINE ISR constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 29 juin 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 07 novembre 2025

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Virginie Gaitte

Virginie GAITTE

5. Comptes de l'exercice

■ Comptes annuels

Bilan Actif au 30/06/2025 en EUR	30/06/2025
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	208 169 631,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	208 169 631,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	246 845 828,99
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	246 845 828,99
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	0,00
OPCVM	0,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	455 015 459,99
Créances et comptes d'ajustement actifs	814 187,05
Comptes financiers	0,00
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	814 187,05
Total de l'actif I+II	455 829 647,04

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

5. Comptes de l'exercice

Bilan Passif au 30/06/2025 en EUR	30/06/2025
Capitaux propres :	
Capital	422 500 976,43
Report à nouveau sur revenu net	5,52
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	28 385 927,95
Capitaux propres I	450 886 909,90
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	450 886 909,90
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	0,00
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	2 840 070,99
Concours bancaires	2 102 666,15
Sous-total autres passifs IV	4 942 737,14
Total Passifs : I+II+III+IV	455 829 647,04

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

5. Comptes de l'exercice

Compte de résultat au 30/06/2025 en EUR	30/06/2025
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	4 559 226,24
Produits sur obligations	8 537 146,41
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	37 814,21
Sous-total produits sur opérations financières	13 134 186,86
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-58 116,83
Sous-total charges sur opérations financières	-58 116,83
Total revenus financiers nets (A)	13 076 070,03
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-8 090 898,97
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-8 090 898,97
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	4 985 171,06
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	570 618,55
Sous-total revenus nets I = (C+D)	5 555 789,61
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	36 313 637,21
Frais de transactions externes et frais de cession	-571 393,75
Frais de recherche	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	35 742 243,46
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-476 017,77
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	35 266 225,69

5. Comptes de l'exercice

Compte de résultat au 30/06/2025 en EUR	30/06/2025
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-11 040 965,88
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-11 040 965,88
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-1 395 121,47
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-12 436 087,35
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	28 385 927,95

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

5. Comptes de l'exercice

■ Comptes annuels - Annexes comptables

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion est de surperformer l'indicateur de référence, composé à 45% du CAC 40 dividendes nets réinvestis + 30% de Bloomberg EuroAgg Treasury 5-7 ans coupons nets réinvestis + 25% €STR capitalisé, sur une durée minimale de 3 ans en intégrant des critères Environnementaux Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans le processus d'analyse et de sélection des titres en portefeuille.

Conformément aux catégories définies par le Règlement SFDR, le FCP est un produit dit « article 8 ». Ce FCP promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'Union Européenne.

Le délégataire de gestion financière prend en compte le risque de durabilité dans ses décisions d'investissement à travers l'application de sa politique d'investissement responsable, les principes relatifs à l'exercice de ses droits de vote aux assemblées générales, sa politique d'exclusions ainsi que la gouvernance dédiée qu'elle a mis en place en matière ESG.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

5. Comptes de l'exercice

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024	30/06/2025
Actif net Global en EUR	416 090 546,69	372 963 243,08	461 961 004,37	473 566 255,91	450 886 909,90
Part VEGA PATRIMOINE ISR I en EUR					
Actif net	217 004 482,53	142 692 469,89	121 151 203,69	127 732 785,51	171 740 966,71
Nombre de titres	1 968,9416	1 491,0406	1 118,8392	1 111,1970	1 394,1759
Valeur liquidative unitaire	110 213,77	95 699,92	108 282,94	114 950,62	123 184,57
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	4 909,15	5 478,78	-791,79	3 064,95	9 620,90
Capitalisation unitaire sur revenu	754,63	2 021,24	1 394,64	1 686,40	2 006,57
Part VEGA PATRIMOINE ISR NC en EUR					
Actif net	15 028 243,93	11 472 701,43	12 896 856,34	12 498 647,00	9 504 981,97
Nombre de titres	75 191,04604	66 371,25477	66 163,60916	60 603,87549	43 153,89443
Valeur liquidative unitaire	199,86	172,85	194,92	206,23	220,25
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	8,90	9,91	-1,42	5,50	17,22
Capitalisation unitaire sur revenu	0,98	2,87	1,89	2,35	2,87
Part VEGA PATRIMOINE ISR ND en EUR					
Actif net	1 147 411,84	1 009 604,82	866 494,44	859 080,91	762 939,35
Nombre de titres	5 860,13955	5 991,10816	4 634,92085	4 386,40937	3 688,88809
Valeur liquidative unitaire	195,79	168,51	186,94	195,85	206,82
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	8,73	9,68	-1,37	5,22	16,20
Distribution unitaire sur revenu	0,96	2,80	1,82	2,24	2,70
Crédit d'impôt unitaire (1)	0,04	0,05	0,00	0,07	0,00 (1)

5. Comptes de l'exercice

	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024	30/06/2025
Part VEGA PATRIMOINE ISR PC en EUR					
Actif net	0,00	162,83	1 206 730,73	1 475 662,15	2 133 461,13
Nombre de titres	0,00	1,13791	7 502,82421	8 686,42359	11 780,51202
Valeur liquidative unitaire	0,00	143,09	160,83	169,88	181,10
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,02	-0,86	4,53	14,17
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	1,30	0,81	1,65	2,04
Part VEGA PATRIMOINE ISR RC en EUR					
Actif net	178 079 884,67	215 704 881,19	323 644 042,75	329 150 536,64	265 344 262,60
Nombre de titres	38 427,76725	54 036,07180	72 142,93393	69 581,14429	52 702,87293
Valeur liquidative unitaire	4 634,14	3 991,86	4 486,15	4 730,45	5 034,72
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	206,88	229,51	-32,97	126,30	394,15
Capitalisation unitaire sur revenu	6,23	48,17	29,13	38,42	49,07
Part VEGA PATRIMOINE ISR RD en EUR					
Actif net	4 830 523,72	2 083 422,92	2 195 676,42	1 849 543,70	1 400 298,14
Nombre de titres	1 398,02025	700,91891	665,12768	534,86172	383,52595
Valeur liquidative unitaire	3 455,26	2 972,41	3 301,13	3 457,98	3 651,11
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	154,25	170,97	-24,25	92,32	286,24
Distribution unitaire sur revenu	4,64	35,88	21,49	28,11	35,68
Crédit d'impôt unitaire (1)	1,58	0,81	0,00	1,22	0,00 (1)

(1) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

5. Comptes de l'exercice

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020-07 modifié).

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

5. Comptes de l'exercice

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

L'exercice couvre la période du 29 juin 2024 au 30 juin 2025.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

5. Comptes de l'exercice

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

5. Comptes de l'exercice

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1^{er} niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.

2^{ème} niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent :

- Les frais de gestion financière ; Frais liés à la gestion financière du fonds, Frais de distribution : rétrocessions à des distributeurs tiers.

5. Comptes de l'exercice

- Les frais de fonctionnements et autres services : : Frais de référencement des OPC et publications des valeurs liquidatives pour l'information des investisseurs; Frais de Plateforme de distribution (Hors rétrocessions), Frais de constitution et de diffusion des DICI/DIC/Prospectus et reportings réglementaires; Coût d'administration des sites internet, Frais d'audit et de promotion des labels, Frais de commissaires aux comptes, Frais liés au dépositaire, Frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable, Frais fiscaux, Frais de mise en Œuvre des reportings réglementaires au régulateur spécifiques à l'OPC; Cotisations Associations professionnelles obligatoires; Frais de fonctionnement du suivi des franchissements de seuils ; Frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales; Frais de surveillance de la conformité et de contrôle des restrictions d'investissement ;
- ;
- Les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) dans le cas d'OPCVM investissant à plus de 20 % dans d'autres OPCVM ou FIA ou fonds d'investissement ;
- Les commissions de mouvement ;
- Les commissions de surperformance.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net	Parts RC et RD : 1,50% TTC maximum par an Parts I : 0,70% TTC maximum par an Parts NC et ND : 1,10% TTC maximum par an Parts PC : 1,30% TTC maximum par an
Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	0,25% TTC Taux maximum par an (*)
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Néant	Néant
Commission de surperformance	Actif net	15% de la surperformance réalisée par l'OPCVM, au cours de l'exercice, par rapport à la progression de son indicateur de référence (**)

(*) Le taux maximum de frais de fonctionnement et autres services pourra être prélevé quand bien même les frais réels seraient inférieurs. Tout dépassement de ce taux maximum sera pris en charge par la société de gestion.

(**) Un exemple de calcul détaillé de la surperformance pourra être remis au souscripteur.

Commission de surperformance :

Définition du modèle de calcul de la commission de surperformance :

La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon une approche dite de « l'actif indicé », c'est-à-dire basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du fonds et l'actif de référence qui sert d'assiette de calcul de la commission de surperformance.

- L'actif valorisé du fonds s'entend comme l'actif du FCP évalué selon les règles applicables aux actifs et après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion réels.

5. Comptes de l'exercice

- L'actif de référence représente l'actif du fonds constaté le jour de la réinitialisation de la période de référence puis retraité des (mêmes) montants de souscriptions/rachats applicable à chaque valorisation, et indicé par la performance de l'indice de référence du fonds.

L'indice de référence, retenu pour le calcul de la commission de surperformance, est 45% de l'indice CAC 40, dividendes nets réinvestis, 30% de l'indice Bloomberg EuroAgg Treasury 5-7 ans coupons nets réinvestis, 25% de l'indice €STR Capitalisé. Il est libellé en euro.

Les performances passées par rapport à l'indice composite de référence servant de base de calcul à la commission de surperformance sont disponibles sur le site web www.vega-is.com.

Période de référence de la performance :

La période de référence correspond à la période durant laquelle la performance du fonds est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence. Elle est fixée à cinq ans. La Société de Gestion s'assure qu'au cours d'une durée de performance de cinq (5) ans maximum, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles.

Une réinitialisation de la date et la valeur de départ de l'actif de référence de la performance sera mise en œuvre si une sous-performance n'est pas compensée et n'est plus pertinente au fur et à mesure que cette période de cinq ans s'écoule.

A titre d'information, la date de départ de la période de référence de la performance de cinq ans débute le 1er juillet 2022.

Définition de la Période d'observation et de la fréquence de cristallisation :

1/ La période d'observation correspond à l'exercice comptable du 1^{er} juillet au 30 juin.

2/ La fréquence de cristallisation : elle consiste à figer et donc à considérer comme définitive et exigible au paiement, une somme provisionnée.

La commission de surperformance est cristallisée (payée) une fois par an à chaque clôture de l'exercice comptable selon les modalités de calcul décrite ci-dessous :

Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence ci-dessus, la part variable des frais de gestion représentera 15 % TTC maximum de l'écart entre ces deux actifs.

Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé du fonds est inférieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle.

Sur la période d'observation, l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence, cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.

Dans le cas contraire, la provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provisions.

Les reprises sur provisions sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette commission de surperformance est perçue à la clôture comptable uniquement si sur la période écoulée, l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence constaté lors de la dernière valeur liquidative de la période de référence et ce, même si le fonds enregistre une performance négative pour autant que le fonds surperforme son indice de référence.

En cas de rachat, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion.

5. Comptes de l'exercice

En cas de rachat de parts, la part de la commission de surperformance correspondante aux parts rachetées est définitivement acquise à la société de gestion.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part VEGA PATRIMOINE ISR PC	Capitalisation	Capitalisation
Part VEGA PATRIMOINE ISR RD	Distribution	Capitalisation
Part VEGA PATRIMOINE ISR ND	Distribution	Capitalisation
Part VEGA PATRIMOINE ISR NC	Capitalisation	Capitalisation
Part VEGA PATRIMOINE ISR RC	Capitalisation	Capitalisation
Part VEGA PATRIMOINE ISR I	Capitalisation	Capitalisation

5. Comptes de l'exercice

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/06/2025
Capitaux propres début d'exercice	473 566 255,91
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	100 373 080,34
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-152 714 750,41
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	4 985 171,06
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	35 742 243,46
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-11 040 965,88
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-24 124,58
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	450 886 909,90

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

5. Comptes de l'exercice

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part VEGA PATRIMOINE ISR I		
Parts souscrites durant l'exercice	578,7320	70 936 850,91
Parts rachetées durant l'exercice	-295,7531	-34 715 923,33
Solde net des souscriptions/rachats	282,9789	36 220 927,58
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 394,1759	
Part VEGA PATRIMOINE ISR NC		
Parts souscrites durant l'exercice	8 113,50663	1 707 998,57
Parts rachetées durant l'exercice	-25 563,48769	-5 391 328,23
Solde net des souscriptions/rachats	-17 449,98106	-3 683 329,66
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	43 153,89443	
Part VEGA PATRIMOINE ISR ND		
Parts souscrites durant l'exercice	117,95754	23 994,31
Parts rachetées durant l'exercice	-815,47882	-162 626,05
Solde net des souscriptions/rachats	-697,52128	-138 631,74
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 688,88809	
Part VEGA PATRIMOINE ISR PC		
Parts souscrites durant l'exercice	4 484,23656	778 956,00
Parts rachetées durant l'exercice	-1 390,14813	-242 499,81
Solde net des souscriptions/rachats	3 094,08843	536 456,19
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	11 780,51202	
Part VEGA PATRIMOINE ISR RC		
Parts souscrites durant l'exercice	5 525,64139	26 920 792,98
Parts rachetées durant l'exercice	-22 403,91275	-111 655 235,95
Solde net des souscriptions/rachats	-16 878,27136	-84 734 442,97
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	52 702,87293	
Part VEGA PATRIMOINE ISR RD		
Parts souscrites durant l'exercice	1,28021	4 487,57
Parts rachetées durant l'exercice	-152,61598	-547 137,04
Solde net des souscriptions/rachats	-151,33577	-542 649,47
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	383,52595	

5. Comptes de l'exercice

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part VEGA PATRIMOINE ISR I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part VEGA PATRIMOINE ISR NC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part VEGA PATRIMOINE ISR ND	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part VEGA PATRIMOINE ISR PC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part VEGA PATRIMOINE ISR RC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part VEGA PATRIMOINE ISR RD	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

5. Comptes de l'exercice

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
VEGA PATRIMOINE ISR I FR0012007003	Capitalisation	Capitalisation	EUR	171 740 966,71	1 394,1759	123 184,57
VEGA PATRIMOINE ISR NC FR0013346343	Capitalisation	Capitalisation	EUR	9 504 981,97	43 153,89443	220,25
VEGA PATRIMOINE ISR ND FR0013346350	Distribution	Capitalisation	EUR	762 939,35	3 688,88809	206,82
VEGA PATRIMOINE ISR PC FR0013526480	Capitalisation	Capitalisation	EUR	2 133 461,13	11 780,51202	181,10
VEGA PATRIMOINE ISR RC FR0007371810	Capitalisation	Capitalisation	EUR	265 344 262,60	52 702,87293	5 034,72
VEGA PATRIMOINE ISR RD FR0000444549	Distribution	Capitalisation	EUR	1 400 298,14	383,52595	3 651,11

5. Comptes de l'exercice

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		FRANCE +/-	PAYS-BAS +/-	ALLEMAGNE +/-	ROYAUME-UNI +/-	ESPAGNE +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	208 169,63	147 220,70	19 256,69	11 500,37	11 041,87	5 581,91
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	208 169,63					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

5. Comptes de l'exercice

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	246 845,83	246 845,83	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-2 102,67	0,00	0,00	0,00	-2 102,67
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		246 845,83	0,00	0,00	-2 102,67

5. Comptes de l'exercice

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	[3 - 6 mois] (*)	[6 - 12 mois] (*)	[1 - 3 ans] (*)	[3 - 5 ans] (*)	[5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	20 042,81	75 416,34	151 386,68
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-2 102,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	-2 102,67	0,00	0,00	0,00	20 042,81	75 416,34	151 386,68

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

5. Comptes de l'exercice

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 GBP +/-	Devise 2 CHF +/-	Devise 3 SEK +/-	Devise 4 DKK +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	7 069,79	4 196,18	4 130,19	2 062,25	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	7 069,79	4 196,18	4 130,19	2 062,25	0,00

5. Comptes de l'exercice

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	206 129,52	40 716,31	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	206 129,52	40 716,31	0,00

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

5. Comptes de l'exercice

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

5. Comptes de l'exercice

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/06/2025
Créances		
	Ventes à règlement différé	613 032,33
	Souscriptions à recevoir	126 154,72
	Coupons et dividendes en espèces	75 000,00
Total des créances		814 187,05
Dettes		
	Achats à règlement différé	927 535,22
	Rachats à payer	235 096,41
	Frais de gestion fixe	551 807,84
	Frais de gestion variable	1 125 631,52
Total des dettes		2 840 070,99
Total des créances et des dettes		-2 025 883,94

5. Comptes de l'exercice

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/06/2025
Part VEGA PATRIMOINE ISR I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 159 790,95
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,95
Frais de gestion variables provisionnés	429 059,68
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,35
Frais de gestion variables acquis	16 388,95
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part VEGA PATRIMOINE ISR NC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	162 584,39
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,35
Frais de gestion variables provisionnés	26 246,97
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,22
Frais de gestion variables acquis	2 040,61
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,02
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part VEGA PATRIMOINE ISR ND	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	10 939,46
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,35
Frais de gestion variables provisionnés	2 082,12
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,26
Frais de gestion variables acquis	24,74
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part VEGA PATRIMOINE ISR PC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	28 802,64
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,55
Frais de gestion variables provisionnés	5 438,66
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,29
Frais de gestion variables acquis	24,22
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

5. Comptes de l'exercice

	30/06/2025
Part VEGA PATRIMOINE ISR RC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	5 573 637,99
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,75
Frais de gestion variables provisionnés	580 543,69
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,18
Frais de gestion variables acquis	60 698,11
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,02
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part VEGA PATRIMOINE ISR RD	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	29 512,03
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,75
Frais de gestion variables provisionnés	3 066,25
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,18
Frais de gestion variables acquis	17,51
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

5. Comptes de l'exercice

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/06/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/06/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/06/2025
Actions			0,00
Obligations			25 397 827,85
	FR0014008PC1	BPCE 2.25% 02-03-32 EMTN	2 979 076,64
	FR001400O671	BPCE ISSUER 4.875% 26-02-36	4 271 155,07
	FR0013463775	CNP ASSURANCES 2.0% 27-07-50	3 297 945,48
	FR0013521630	CNP ASSURANCES 2.5% 30-06-51	4 687 284,93
	FR0013336534	CNP ASSURANCES 4.75% PERP	4 532 822,58
	FR001400F620	CNP ASSURANCES 5.25% 18-07-53	5 629 543,15
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			25 397 827,85

5. Comptes de l'exercice

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
Revenus nets	5 555 789,61
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	5 555 789,61
Report à nouveau	5,52
Sommes distribuables au titre du revenu net	5 555 795,13

Part VEGA PATRIMOINE ISR I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
Revenus nets	2 797 520,66
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	2 797 520,66
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	2 797 520,66
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	2 797 520,66
Total	2 797 520,66
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

5. Comptes de l'exercice

Part VEGA PATRIMOINE ISR NC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
Revenus nets	123 959,08
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	123 959,08
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	123 959,08
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	123 959,08
Total	123 959,08
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

5. Comptes de l'exercice

Part VEGA PATRIMOINE ISR ND

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
Revenus nets	9 961,96
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	9 961,96
Report à nouveau	5,20
Sommes distribuables au titre du revenu net	9 967,16
Affectation :	
Distribution	9 960,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	7,16
Capitalisation	0,00
Total	9 967,16
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	3 688,88809
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	2,70
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	196,11

5. Comptes de l'exercice

Part VEGA PATRIMOINE ISR PC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
Revenus nets	24 086,62
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	24 086,62
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	24 086,62
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	24 086,62
Total	24 086,62
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

5. Comptes de l'exercice

Part VEGA PATRIMOINE ISR RC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
Revenus nets	2 586 573,73
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	2 586 573,73
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	2 586 573,73
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	2 586 573,73
Total	2 586 573,73
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

5. Comptes de l'exercice

Part VEGA PATRIMOINE ISR RD

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
Revenus nets	13 687,56
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	13 687,56
Report à nouveau	0,32
Sommes distribuables au titre du revenu net	13 687,88
Affectation :	
Distribution	13 684,21
Report à nouveau du revenu de l'exercice	3,67
Capitalisation	0,00
Total	13 687,88
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	383,52595
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	35,68
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	359,93

5. Comptes de l'exercice

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	35 266 225,69
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	35 266 225,69
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	35 266 225,69

Part VEGA PATRIMOINE ISR I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	13 413 237,20
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	13 413 237,20
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	13 413 237,20
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	13 413 237,20
Total	13 413 237,20
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

5. Comptes de l'exercice

Part VEGA PATRIMOINE ISR NC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	743 254,63
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	743 254,63
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	743 254,63
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	743 254,63
Total	743 254,63
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part VEGA PATRIMOINE ISR ND

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	59 780,36
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	59 780,36
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	59 780,36
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	59 780,36
Total	59 780,36
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

5. Comptes de l'exercice

Part VEGA PATRIMOINE ISR PC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	166 933,50
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	166 933,50
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	166 933,50
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	166 933,50
Total	166 933,50
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part VEGA PATRIMOINE ISR RC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	20 773 237,17
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	20 773 237,17
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	20 773 237,17
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	20 773 237,17
Total	20 773 237,17
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

5. Comptes de l'exercice

Part VEGA PATRIMOINE ISR RD

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	109 782,83
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	109 782,83
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	109 782,83
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	109 782,83
Total	109 782,83
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

5. Comptes de l'exercice

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			208 169 631,00	46,17
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			208 169 631,00	46,17
Assurance			11 455 923,00	2,54
AXA SA	EUR	210 300	8 763 201,00	1,94
SCOR SE	EUR	96 100	2 692 722,00	0,60
Automobiles			1 887 150,00	0,42
KNORR-BREMSE AG	EUR	23 000	1 887 150,00	0,42
Banques commerciales			14 656 001,00	3,25
BNP PARIBAS	EUR	110 000	8 395 200,00	1,86
CAIXABANK SA	EUR	419 000	3 081 326,00	0,68
INTESA SANPAOLO	EUR	650 000	3 179 475,00	0,71
Composants automobiles			4 983 320,00	1,11
MICHELIN (CGDE)	EUR	158 000	4 983 320,00	1,11
Construction et ingénierie			2 501 800,00	0,55
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	70 000	2 501 800,00	0,55
Distribution spécialisée			2 500 588,00	0,55
INDUSTRIA DE DISEÑO TEXTIL	EUR	56 600	2 500 588,00	0,55
Electricité			5 924 700,00	1,31
LEGRAND SA	EUR	52 200	5 924 700,00	1,31
Equipements électriques			15 986 640,00	3,55
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	70 800	15 986 640,00	3,55
Equipements et fournitures médicaux			9 962 530,40	2,21
ESSILORLUXOTTICA	EUR	42 776	9 962 530,40	2,21
FPI de détail			4 811 602,00	1,07
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	59 300	4 811 602,00	1,07
Hôtels, restaurants et loisirs			1 773 200,00	0,39
ACCOR SA	EUR	40 000	1 773 200,00	0,39
Industrie aérospatiale et défense			27 554 885,24	6,10
AIRBUS SE	EUR	71 800	12 727 268,00	2,81
MTU AERO ENGINES AG	EUR	6 300	2 376 360,00	0,53
ROLLS-ROYCE HOLDINGS PLC	GBP	350 000	3 953 537,24	0,88
SAFRAN SA	EUR	30 800	8 497 720,00	1,88
Logiciels			8 640 360,00	1,92
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	75 000	2 304 750,00	0,51
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	12 900	2 169 780,00	0,48

5. Comptes de l'exercice

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
VINCI SA	EUR	33 300	4 165 830,00	0,93
Machines			4 130 189,73	0,92
ATLAS COPCO AB-A SHS	SEK	118 500	1 619 050,71	0,36
SKF AB-B SHARES	SEK	129 400	2 511 139,02	0,56
Media			2 870 400,00	0,64
PUBLICIS GROUPE	EUR	30 000	2 870 400,00	0,64
Producteur et commerce d'énergie indépendants			10 876 194,00	2,41
AIR LIQUIDE SA	EUR	62 100	10 876 194,00	2,41
Produits chimiques			2 233 440,00	0,50
AKZO NOBEL	EUR	37 600	2 233 440,00	0,50
Produits de soins personnels			8 169 750,00	1,81
L'OREAL	EUR	22 500	8 169 750,00	1,81
Produits pharmaceutiques			4 966 082,23	1,10
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	35 000	2 062 245,34	0,46
ROCHE HOLDING AG-GENUSSSCHEIN	CHF	10 500	2 903 836,89	0,64
Produits pour l'industrie du bâtiment			9 166 880,00	2,03
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	92 000	9 166 880,00	2,03
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			7 979 714,00	1,77
ASML HOLDING NV	EUR	6 340	4 295 984,00	0,95
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	102 000	3 683 730,00	0,82
Services aux collectivités			6 578 125,00	1,46
E.ON SE	EUR	227 400	3 553 125,00	0,79
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	100 000	3 025 000,00	0,67
Services aux entreprises			1 292 342,27	0,29
GALDERMA GROUP AG	CHF	10 500	1 292 342,27	0,29
Services aux professionnels			8 130 758,00	1,80
BUREAU VERITAS SA	EUR	143 700	4 158 678,00	0,92
RELX PLC	EUR	86 500	3 972 080,00	0,88
Services financiers diversifiés			3 116 256,13	0,69
LONDON STOCK EXCHANGE GROUP	GBP	25 100	3 116 256,13	0,69
Services liés aux technologies de l'information			3 494 400,00	0,78
THALES	EUR	14 000	3 494 400,00	0,78
Textiles, habillement et produits de luxe			22 526 400,00	5,00
HERMES INTERNATIONAL	EUR	3 900	8 966 100,00	1,99
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	30 500	13 560 300,00	3,01

5. Comptes de l'exercice

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			246 845 828,99	54,75
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			246 845 828,99	54,75
Assurance			62 739 913,82	13,91
ALLIANZ SE 1.301% 25-09-49	EUR	3 500 000	3 256 733,46	0,72
ALLIANZ SE 2.121% 08-07-50	EUR	3 000 000	2 886 739,03	0,64
ALLIANZ SE 4.252% 05-07-52	EUR	3 000 000	3 208 771,56	0,71
ASS GENERALI 1.713% 30-06-32	EUR	3 500 000	3 119 826,02	0,69
ASS GENERALI 2.124% 01-10-30	EUR	3 500 000	3 394 438,42	0,75
ASS GEN FIX 27-10-47 EMTN	EUR	3 500 000	3 823 189,52	0,85
AXA 1.375% 07-10-41 EMTN	EUR	6 000 000	5 392 955,34	1,20
AXA 1.875% 10-07-42 EMTN	EUR	2 000 000	1 816 168,08	0,40
AXA 3.25% 28-05-49 EMTN	EUR	3 000 000	3 014 104,32	0,67
CNP ASSURANCES 2.0% 27-07-50	EUR	3 500 000	3 297 945,48	0,73
CNP ASSURANCES 2.5% 30-06-51	EUR	5 000 000	4 687 284,93	1,04
CNP ASSURANCES 4.75% PERP	EUR	4 500 000	4 532 822,58	1,01
CNP ASSURANCES 5.25% 18-07-53	EUR	5 000 000	5 629 543,15	1,23
LAMON 2 1/8 06/23/31	EUR	2 500 000	2 322 334,93	0,52
MUNICH RE 1.0% 26-05-42	EUR	5 000 000	4 221 018,49	0,94
MUNICH RE 1.25% 26-05-41	EUR	5 000 000	4 411 510,62	0,98
SWISS RE FINANCE UK 2.714% 04-06-52	EUR	4 000 000	3 724 527,89	0,83
Automobiles			5 251 737,94	1,16
VOLKSWAGEN LEASING 4.0% 11-04-31	EUR	3 000 000	3 116 178,90	0,69
VOLKSWAGEN LEASING 4.625% 25-03-29	EUR	2 000 000	2 135 559,04	0,47
Banques commerciales			99 720 164,17	22,14
BARCLAYS 4.616% 26-03-37 EMTN	EUR	4 500 000	4 645 748,90	1,03
BARCLAYS 4.973% 31-05-36 EMTN	EUR	4 000 000	4 200 039,56	0,93
BBVA 4.375% 29-08-36 EMTN	EUR	4 000 000	4 236 171,78	0,94
BNP PAR 3.945% 18-02-37 EMTN	EUR	6 100 000	6 166 355,88	1,38
BNP PAR 4.1986% 16-07-35 EMTN	EUR	3 000 000	3 114 915,10	0,69
BPCE 2.25% 02-03-32 EMTN	EUR	3 000 000	2 979 076,64	0,66
BPCE ISSUER 4.875% 26-02-36	EUR	4 000 000	4 271 155,07	0,95
BQ POSTALE 0.75% 02-08-32 EMTN	EUR	4 000 000	3 858 392,05	0,86
BQ POSTALE 1.375% 24-04-29	EUR	4 000 000	3 796 217,26	0,84
CA 4.375% 15-04-36	EUR	3 000 000	3 104 592,95	0,69
CA 4.375% 27-11-33 EMTN	EUR	4 000 000	4 329 941,10	0,96
CAIXABANK 4.0% 05-03-37 EMTN	EUR	3 000 000	3 032 703,29	0,67
CAIXABANK 6.125% 30-05-34 EMTN	EUR	3 000 000	3 284 933,01	0,73
COOPERATIEVE RABOBANK UA 4.0% 10-01-30	EUR	3 000 000	3 196 901,71	0,71
HSBC 6.364% 16-11-32	EUR	5 000 000	5 567 641,03	1,23
ING GROEP NV 2.5% 15-11-30	EUR	3 500 000	3 452 557,26	0,77
INTE 4.875% 19-05-30 EMTN	EUR	3 500 000	3 811 348,49	0,85

5. Comptes de l'exercice

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
INTE 6.184% 20-02-34 EMTN	EUR	4 000 000	4 428 236,22	0,98
LLOYDS BANKING GROUP 3.5% 06-11-30	EUR	3 200 000	3 363 711,14	0,75
LLOYDS BANKING GROUP 3.875% 14-05-32	EUR	4 000 000	4 129 568,22	0,92
NATWEST GROUP 3.575% 12-09-32	EUR	3 000 000	3 121 778,84	0,69
SG 4.75% 28-09-29	EUR	4 000 000	4 369 131,78	0,97
STANDARD CHARTERED 3.864% 17-03-33	EUR	4 000 000	4 099 769,37	0,91
UNICREDIT 2.731% 15-01-32	EUR	4 000 000	4 019 420,33	0,89
UNICREDIT 4.2% 11-06-34	EUR	5 000 000	5 139 857,19	1,14
Electricité			21 084 571,89	4,68
EDF 2.625% PERP	EUR	5 000 000	4 881 047,26	1,08
EDF 5.0% PERP EMTN	EUR	3 000 000	3 095 114,38	0,69
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 4.75% 29-05-54	EUR	5 000 000	5 155 598,29	1,15
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 5.943% 23-04-83	EUR	4 000 000	4 295 570,14	0,95
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 4.75% PERP	EUR	3 500 000	3 657 241,82	0,81
Equipements et instruments électroniques			2 785 500,00	0,62
IBERDROLA INTL BV 1.825% PERP	EUR	3 000 000	2 785 500,00	0,62
Marchés de capitaux			19 311 709,92	4,28
ABN AMRO BK 0.5% 23-09-29 EMTN	EUR	3 000 000	2 733 654,04	0,61
ABN AMRO BK 3.0% 01-10-31	EUR	3 000 000	3 075 091,64	0,68
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 5.0% 22-04-34	EUR	5 000 000	5 304 030,14	1,17
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 5.994% PERP	EUR	3 000 000	3 053 551,50	0,68
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 7.5% PERP	EUR	4 500 000	5 145 382,60	1,14
Services aux collectivités			17 020 921,67	3,77
A2A EX AEM 5.0% PERP	EUR	3 000 000	3 231 011,92	0,72
ENGIE 1.5% PERP	EUR	4 000 000	3 801 118,08	0,84
ENGIE 1.875% PERP	EUR	4 000 000	3 553 540,00	0,79
IBERDROLA FINANZAS SAU 4.871% PERP	EUR	3 000 000	3 175 682,42	0,70
IBERDROLA FINANZAS SAU 4.875% PERP	EUR	3 000 000	3 259 569,25	0,72
Services de télécommunication diversifiés			7 953 074,24	1,76
TELEFONICA EUROPE BV 2.376% PERP	EUR	5 000 000	4 706 924,45	1,04
TELEFONICA EUROPE BV 6.135% PERP	EUR	3 000 000	3 246 149,79	0,72
Services financiers diversifiés			10 978 235,34	2,43
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 5.125% 13-01-33	EUR	3 000 000	3 309 554,59	0,73
SOGECAP 5.0% 03-04-45	EUR	3 000 000	3 109 361,30	0,69
SOGECAP 6.5% 16-05-44	EUR	4 000 000	4 559 319,45	1,01
Total			455 015 459,99	100,92

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

5. Comptes de l'exercice

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

5. Comptes de l'exercice

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

5. Comptes de l'exercice

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

5. Comptes de l'exercice

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	455 015 459,99
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	814 187,05
Autres passifs (-)	-4 942 737,14
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	450 886 909,90

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part VEGA PATRIMOINE ISR I	EUR	1 394,1759	123 184,57
Part VEGA PATRIMOINE ISR NC	EUR	43 153,89443	220,25
Part VEGA PATRIMOINE ISR ND	EUR	3 688,88809	206,82
Part VEGA PATRIMOINE ISR PC	EUR	11 780,51202	181,10
Part VEGA PATRIMOINE ISR RC	EUR	52 702,87293	5 034,72
Part VEGA PATRIMOINE ISR RD	EUR	383,52595	3 651,11

VEGA PATRIMOINE ISR

COMPTES ANNUELS

28/06/2024

BILAN ACTIF AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	473 069 075,53	462 340 762,06
Actions et valeurs assimilées	216 776 451,58	229 273 000,80
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	216 776 451,58	229 273 000,80
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	256 292 623,95	232 769 251,26
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	256 292 623,95	232 769 251,26
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	0,00	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	298 510,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	298 510,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	1 569 862,02	2 776 150,74
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 569 862,02	2 776 150,74
COMPTES FINANCIERS	2 293 207,34	0,00
Liquidités	2 293 207,34	0,00
TOTAL DE L'ACTIF	476 932 144,89	465 116 912,80

BILAN PASSIF AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	456 197 047,91	461 532 782,99
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	12,96	29,40
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	12 639 702,38	-3 388 245,58
Résultat de l'exercice (a,b)	4 729 492,66	3 816 437,56
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	473 566 255,91	461 961 004,37
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	298 510,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	298 510,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	298 510,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	3 365 888,98	1 985 174,10
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	3 365 888,98	1 985 174,10
COMPTES FINANCIERS	0,00	872 224,33
Concours bancaires courants	0,00	872 224,33
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	476 932 144,89	465 116 912,80

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
CAC 40 FUT 0723	0,00	18 526 250,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	38 445,20	26 463,29
Produits sur actions et valeurs assimilées	6 359 475,54	6 393 668,28
Produits sur obligations et valeurs assimilées	6 678 947,93	3 855 878,11
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	13 076 868,67	10 276 009,68
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	14 899,11	28 067,69
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	14 899,11	28 067,69
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	13 061 969,56	10 247 941,99
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	8 341 051,73	6 273 027,81
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	4 720 917,83	3 974 914,18
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	8 574,83	-158 476,62
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	4 729 492,66	3 816 437,56

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent :

- *Les frais de gestion financière : frais liés à la gestion financière du fonds, frais de distribution : rétrocessions à des distributeurs tiers.*

- *Les frais de fonctionnement et autres services : Frais de référencement des OPC et publications des valeurs liquidatives pour l'information des investisseurs; Frais de Plateforme de distribution (Hors rétrocessions), Frais de constitution et de diffusion des DICI/DIC/Prospectus et reportings réglementaires; Coût d'administration des sites internet, Frais d'audit et de promotion des labels, Frais de commissaires aux comptes, Frais liés au*

dépositaire, Frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable, Frais fiscaux, Frais de mise en Œuvre des reportings réglementaires au régulateur spécifiques à l'OPC; Cotisations Associations professionnelles obligatoires; Frais de fonctionnement du suivi des franchissements de seuils ; Frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales; Frais de surveillance de la conformité et de contrôle des restrictions d'investissement ;

- Les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) dans le cas d'OPCVM investissant à plus de 20 % dans d'autres OPCVM ou FIA ou fonds d'investissement ;
- Les commissions de mouvement ;
- Les commissions de surperformance

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net	Part RC et RD : 1,50% TTC maximum par an Part I : 0,70% TTC TTC maximum par an Part NC et ND : 1,10% TTC maximum par an Part PC : 1,30% TTC maximum par an
Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	0,25% TTC Taux maximum par an (*)
Commissions de mouvement Prestataire percevant les commissions de mouvement : la société de gestion (VEGA INVESTMENT MANAGERS)	Néant	Néant
Commission de surperformance	Actif net	15% de la surperformance réalisée par l'OPCVM, au cours de l'exercice, par rapport à la progression de son indicateur de référence (**)

(*) Le taux maximum de frais de fonctionnement et autres services pourra être prélevé quand bien même les frais réels seraient inférieurs. Tout dépassement de ce taux maximum sera pris en charge par la société de gestion.

(**) Un exemple de calcul détaillé de la surperformance pourra être remis au souscripteur.

Commission de surperformance:

Définition du modèle de calcul de la commission de surperformance :

La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon une approche dite de « l'actif indicé », c'est-à-dire basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du fonds et l'actif de référence qui sert d'assiette de calcul de la commission de surperformance.

- L'actif valorisé du fonds s'entend comme l'actif du FCP évalué selon les règles applicables aux actifs et après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion réels.
- L'actif de référence représente l'actif du fonds constaté le jour de la réinitialisation de la période de référence puis retraité des (mêmes) montants de souscriptions/rachats applicable à chaque valorisation, et indicé par la performance de l'indice de référence du fonds.

L'indice de référence, retenu pour le calcul de la commission de surperformance, est 45% de l'indice CAC 40, dividendes nets réinvestis, 30% de l'indice Bloomberg EuroAgg Treasury 5-7 ans coupons réinvestis, 25% de l'indice €STR Capitalisé. Il est libellé en euro.

Les performances passées par rapport à l'indice composite de référence servant de base de calcul à la commission de surperformance sont disponibles sur le site web www.vega-im.com.

Période de référence de la performance :

La période de référence correspond à la période durant laquelle la performance du fonds est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence. Elle est fixée à cinq ans. La Société de Gestion s'assure qu'au cours d'une durée de performance de cinq (5) ans maximum, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles.

Une réinitialisation de la date et la valeur de départ de l'actif de référence de la performance sera mise en œuvre si une sous-performance n'est pas compensée et n'est plus pertinente au fur et à mesure que cette période de cinq ans s'écoule.

A titre d'information, la date de départ de la période de référence de la performance

de cinq ans débute le 1er juillet 2022. **Définition de la Période d'observation et de**

la fréquence de cristallisation :

1/ La période d'observation correspond à l'exercice comptable du 1^{er} juillet au 30 juin.

2/ La fréquence de cristallisation : elle consiste à figer et donc à considérer comme définitive et exigible au paiement, une somme provisionnée.

La commission de surperformance est cristallisée (payée) une fois par an à chaque clôture de l'exercice comptable selon les modalités de calcul décrite ci-dessous :

Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence ci-dessus, la part variable des frais de gestion représentera 15 % TTC maximum de l'écart entre ces deux actifs.

Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé du fonds est inférieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle.

Sur la période d'observation, l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence, cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.

Dans le cas contraire, la provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provisions.

Les reprises sur provisions sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette commission de surperformance est perçue à la clôture comptable uniquement si sur la période écoulée, l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence constaté lors de la dernière valeur liquidative de la période de référence et ce, même si le fonds enregistre une performance négative pour autant que le fonds surperforme son indice de référence.

En cas de rachat, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion.

En cas de rachat de parts, la part de la commission de surperformance correspondante aux parts rachetées est définitivement acquise à la société de gestion.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts VEGA PATRIMOINE ISR I	Capitalisation	Capitalisation
Parts VEGA PATRIMOINE ISR NC	Capitalisation	Capitalisation
Parts VEGA PATRIMOINE ISR ND	Distribution	Capitalisation
Parts VEGA PATRIMOINE ISR PC	Capitalisation	Capitalisation
Parts VEGA PATRIMOINE ISR RC	Capitalisation	Capitalisation
Parts VEGA PATRIMOINE ISR RD	Distribution	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	461 961 004,37	372 963 243,08
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	30 685 820,40	117 262 965,02
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-45 193 992,58	-75 245 480,14
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	18 617 471,69	16 874 486,92
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-6 327 608,74	-17 526 903,85
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	2 781 950,00	6 080 940,50
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-1 979 990,00	-6 500 800,00
Frais de transactions	-449 019,97	-1 330 205,98
Différences de change	-5 672,79	64 093,71
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	8 478 636,87	45 875 995,61
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>47 845 571,18</i>	<i>39 366 934,31</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-39 366 934,31</i>	<i>6 509 061,30</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	298 510,00	-491 550,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>-298 510,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>298 510,00</i>	<i>-193 040,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-21 771,17	-40 694,68
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	4 720 917,83	3 974 914,18
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	473 566 255,91	461 961 004,37

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 992 428,08	0,63
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	253 300 195,87	53,49
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	256 292 623,95	54,12
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	256 292 623,95	54,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 293 207,34	0,48
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	19 149 076,04	4,04	41 444 270,39	8,75	195 699 277,52	41,32
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 293 207,34	0,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 CHF		Devise 2 SEK		Devise 3 GBP		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	4 786 008,66	1,01	2 369 339,21	0,50	2 477 466,53	0,52	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	507 218,12	0,11	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/06/2024
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	1 194 450,10
	Souscriptions à recevoir	64 756,92
	Coupons et dividendes en espèces	310 655,00
TOTAL DES CRÉANCES		1 569 862,02
DETTES		
	Achats à règlement différé	1 139 692,45
	Rachats à payer	117 166,07
	Frais de gestion fixe	559 363,16
	Frais de gestion variable	1 549 667,30
TOTAL DES DETTES		3 365 888,98
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-1 796 026,96

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part VEGA PATRIMOINE ISR I		
Parts souscrites durant l'exercice	117,2595	12 791 995,27
Parts rachetées durant l'exercice	-124,9017	-14 137 311,87
Solde net des souscriptions/rachats	-7,6422	-1 345 316,60
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 111,1970	
Part VEGA PATRIMOINE ISR NC		
Parts souscrites durant l'exercice	882,07125	174 507,69
Parts rachetées durant l'exercice	-6 441,80492	-1 316 891,93
Solde net des souscriptions/rachats	-5 559,73367	-1 142 384,24
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	60 603,87549	
Part VEGA PATRIMOINE ISR ND		
Parts souscrites durant l'exercice	6,21646	1 157,57
Parts rachetées durant l'exercice	-254,72794	-48 768,50
Solde net des souscriptions/rachats	-248,51148	-47 610,93
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 386,40937	
Part VEGA PATRIMOINE ISR PC		
Parts souscrites durant l'exercice	1 710,38110	286 370,99
Parts rachetées durant l'exercice	-526,78172	-89 420,54
Solde net des souscriptions/rachats	1 183,59938	196 950,45
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	8 686,42359	
Part VEGA PATRIMOINE ISR RC		
Parts souscrites durant l'exercice	3 740,42095	17 421 232,00
Parts rachetées durant l'exercice	-6 302,21059	-29 159 604,06
Solde net des souscriptions/rachats	-2 561,78964	-11 738 372,06
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	69 581,14429	
Part VEGA PATRIMOINE ISR RD		
Parts souscrites durant l'exercice	3,12207	10 556,88
Parts rachetées durant l'exercice	-133,38803	-441 995,68
Solde net des souscriptions/rachats	-130,26596	-431 438,80
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	534,86172	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part VEGA PATRIMOINE ISR I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part VEGA PATRIMOINE ISR NC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part VEGA PATRIMOINE ISR ND	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part VEGA PATRIMOINE ISR PC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part VEGA PATRIMOINE ISR RC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part VEGA PATRIMOINE ISR RD	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/06/2024
Parts VEGA PATRIMOINE ISR I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 107 005,80
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,88
Frais de gestion variables provisionnés	507 424,59
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,40
Frais de gestion variables acquis	30 959,79
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,02
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts VEGA PATRIMOINE ISR NC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	164 879,52
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,28
Frais de gestion variables provisionnés	42 827,79
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,33
Frais de gestion variables acquis	2 945,22
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,02
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts VEGA PATRIMOINE ISR ND	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	10 962,32
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,28
Frais de gestion variables provisionnés	2 953,01
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,34
Frais de gestion variables acquis	74,15
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts VEGA PATRIMOINE ISR PC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	20 080,02
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,48
Frais de gestion variables provisionnés	4 179,87
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,31
Frais de gestion variables acquis	170,11
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/06/2024
Parts VEGA PATRIMOINE ISR RC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	5 455 239,03
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,68
Frais de gestion variables provisionnés	914 260,48
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,28
Frais de gestion variables acquis	38 285,53
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts VEGA PATRIMOINE ISR RD	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	33 217,74
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,67
Frais de gestion variables provisionnés	5 263,77
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,26
Frais de gestion variables acquis	322,99
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,02
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/06/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/06/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/06/2024
Actions			0,00
Obligations			24 492 604,29
	FR0014008PC1	BPCE 2.25% 02-03-32 EMTN	4 293 294,97
	FR001400F075	BPCE 4.375% 13-07-28 EMTN	4 244 380,44
	FR001400O671	BPCE ISSUER 4.875% 26-02-36	3 079 232,95
	FR0013463775	CNP ASSURANCES 2.0% 27-07-50	3 098 178,58
	FR0013521630	CNP ASSURANCES 2.5% 30-06-51	2 608 310,96
	FR0013336534	CNP ASSURANCES 4.75% PERP	2 866 886,72
	FR001400F620	CNP ASSURANCES 5.25% 18-07-53	4 302 319,67
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			24 492 604,29

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/06/2024	30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	12,96	29,40
Résultat	4 729 492,66	3 816 437,56
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	4 729 505,62	3 816 466,96

	28/06/2024	30/06/2023
Parts VEGA PATRIMOINE ISR I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 873 929,80	1 560 383,43
Total	1 873 929,80	1 560 383,43

	28/06/2024	30/06/2023
Parts VEGA PATRIMOINE ISR NC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	142 710,98	125 165,16
Total	142 710,98	125 165,16

	28/06/2024	30/06/2023
Parts VEGA PATRIMOINE ISR ND		
Affectation		
Distribution	9 825,56	8 435,56
Report à nouveau de l'exercice	6,18	12,68
Capitalisation	0,00	0,00
Total	9 831,74	8 448,24
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	4 386,40937	4 634,92085
Distribution unitaire	2,24	1,82
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	247,87

	28/06/2024	30/06/2023
Parts VEGA PATRIMOINE ISR PC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	14 408,46	6 088,26
Total	14 408,46	6 088,26

	28/06/2024	30/06/2023
Parts VEGA PATRIMOINE ISR RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2 673 589,26	2 102 087,24
Total	2 673 589,26	2 102 087,24

	28/06/2024	30/06/2023
Parts VEGA PATRIMOINE ISR RD		
Affectation		
Distribution	15 034,96	14 293,59
Report à nouveau de l'exercice	0,42	1,04
Capitalisation	0,00	0,00
Total	15 035,38	14 294,63
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	534,86172	665,12768
Distribution unitaire	28,11	21,49
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	628,09

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/06/2024	30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	12 639 702,38	-3 388 245,58
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	12 639 702,38	-3 388 245,58

	28/06/2024	30/06/2023
Parts VEGA PATRIMOINE ISR I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	3 405 768,62	-885 892,30
Total	3 405 768,62	-885 892,30

	28/06/2024	30/06/2023
Parts VEGA PATRIMOINE ISR NC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	333 492,74	-94 549,15
Total	333 492,74	-94 549,15

	28/06/2024	30/06/2023
Parts VEGA PATRIMOINE ISR ND		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	22 918,64	-6 351,02
Total	22 918,64	-6 351,02

	28/06/2024	30/06/2023
Parts VEGA PATRIMOINE ISR PC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	39 388,10	-6 496,65
Total	39 388,10	-6 496,65

	28/06/2024	30/06/2023
Parts VEGA PATRIMOINE ISR RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	8 788 754,28	-2 378 820,74
Total	8 788 754,28	-2 378 820,74

	28/06/2024	30/06/2023
Parts VEGA PATRIMOINE ISR RD		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	49 380,00	-16 135,72
Total	49 380,00	-16 135,72

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Actif net Global en EUR	363 873 818,00	416 090 546,69	372 963 243,08	461 961 004,37	473 566 255,91
Parts VEGA PATRIMOINE ISR I en EUR					
Actif net	182 344 673,60	217 004 482,53	142 692 469,89	121 151 203,69	127 732 785,51
Nombre de titres	1 968,8274	1 968,9416	1 491,0406	1 118,8392	1 111,1970
Valeur liquidative unitaire	92 615,87	110 213,77	95 699,92	108 282,94	114 950,62
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	150,55	4 909,15	5 478,78	-791,79	3 064,95
Capitalisation unitaire sur résultat	754,01	754,63	2 021,24	1 394,64	1 686,40
Parts VEGA PATRIMOINE ISR NC en EUR					
Actif net	13 611 709,88	15 028 243,93	11 472 701,43	12 896 856,34	12 498 647,00
Nombre de titres	80 864,22681	75 191,04604	66 371,25477	66 163,60916	60 603,87549
Valeur liquidative unitaire	168,32	199,86	172,85	194,92	206,23
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	2,67	8,90	9,91	-1,42	5,50
Capitalisation unitaire sur résultat	1,03	0,98	2,87	1,89	2,35
Parts VEGA PATRIMOINE ISR ND en EUR					
Actif net	1 087 405,97	1 147 411,84	1 009 604,82	866 494,44	859 080,91
Nombre de titres	6 553,59519	5 860,13955	5 991,10816	4 634,92085	4 386,40937
Valeur liquidative unitaire	165,92	195,79	168,51	186,94	195,85
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	2,65	8,73	9,68	-1,37	5,22
Distribution unitaire sur résultat	1,03	0,96	2,80	1,82	2,24
Crédit d'impôt unitaire	0,01	0,04	0,048	0,00	0,00
Parts VEGA PATRIMOINE ISR PC en EUR					
Actif net	0,00	0,00	162,83	1 206 730,73	1 475 662,15
Nombre de titres	0,00	0,00	1,13791	7 502,82421	8 686,42359
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	143,09	160,83	169,88
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	0,00	0,00	0,02	-0,86	4,53
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	1,30	0,81	1,65

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Parts VEGA PATRIMOINE ISR RC en EUR					
Actif net	162 528 646,89	178 079 884,67	215 704 881,19	323 644 042,75	329 150 536,64
Nombre de titres	41 479,84681	38 427,76725	54 036,07180	72 142,93393	69 581,14429
Valeur liquidative unitaire	3 918,25	4 634,14	3 991,86	4 486,15	4 730,45
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	62,78	206,88	229,51	-32,97	126,30
Capitalisation unitaire sur résultat	-8,28	6,23	48,17	29,13	38,42
Parts VEGA PATRIMOINE ISR RD en EUR					
Actif net	4 301 381,66	4 830 523,72	2 083 422,92	2 195 676,42	1 849 543,70
Nombre de titres	1 472,32986	1 398,02025	700,91891	665,12768	534,86172
Valeur liquidative unitaire	2 921,47	3 455,26	2 972,41	3 301,13	3 457,98
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	46,96	154,25	170,97	-24,25	92,32
Distribution unitaire sur résultat	0,00	4,64	35,88	21,49	28,11
Crédit d'impôt unitaire	0,00	1,58	0,814	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	-6,06	0,00	0,00	0,00	0,00

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	14 000	529 060,00	0,12
E.ON AG NOM.	EUR	290 000	3 553 950,00	0,75
KNORR-BREMSE AG	EUR	29 150	2 078 395,00	0,44
TOTAL ALLEMAGNE			6 161 405,00	1,31
FRANCE				
AIR LIQUIDE SA	EUR	78 656	12 685 639,68	2,68
AXA	EUR	328 900	10 054 473,00	2,12
BNP PARIBAS	EUR	185 000	11 013 050,00	2,33
DASSAULT SYST.	EUR	145 000	5 118 500,00	1,08
EDENRED	EUR	59 900	2 360 659,00	0,50
ESSILORLUXOTTICA	EUR	49 630	9 985 556,00	2,11
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	21 670	2 641 573,00	0,56
HERMES INTERNATIONAL	EUR	4 490	9 608 600,00	2,03
L'OREAL	EUR	30 090	12 338 404,50	2,60
LEGRAND SA	EUR	28 650	2 654 136,00	0,56
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	30 400	21 693 440,00	4,58
MICHELIN (CGDE)	EUR	165 500	5 976 205,00	1,27
PERNOD RICARD	EUR	19 000	2 407 300,00	0,51
SAFRAN SA	EUR	48 250	9 524 550,00	2,01
SAINT-GOBAIN	EUR	59 000	4 284 580,00	0,90
SANOFI	EUR	125 000	11 242 500,00	2,37
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	69 500	15 588 850,00	3,29
SOCIETE GENERALE SA	EUR	60 000	1 315 200,00	0,28
TOTALENERGIES SE	EUR	80 000	4 986 400,00	1,05
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	180 000	5 025 600,00	1,06
VINCI SA	EUR	95 000	9 346 100,00	1,97
TOTAL FRANCE			169 851 316,18	35,86
JERSEY				
CVC CAPITAL PARTNERS PLC	EUR	60 000	1 028 100,00	0,22
TOTAL JERSEY			1 028 100,00	0,22
PAYS-BAS				
AIRBUS SE	EUR	89 000	11 415 140,00	2,41
ASML HOLDING NV	EUR	6 260	6 035 892,00	1,27
IMCD BV	EUR	10 000	1 293 000,00	0,28
STELLANTIS NV	EUR	250 000	4 619 000,00	0,97
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	EUR	58 500	1 625 130,00	0,35
TOTAL PAYS-BAS			24 988 162,00	5,28
ROYAUME-UNI				
ASTRAZENECA PLC	GBP	17 000	2 477 466,53	0,52
RELX PLC	EUR	76 150	3 271 404,00	0,69
TOTAL ROYAUME-UNI			5 748 870,53	1,21
SUEDE				
ATLAS COPCO AB-A SHS	SEK	135 000	2 369 339,21	0,50
TOTAL SUEDE			2 369 339,21	0,50

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SUISSE				
GALDERMA GROUP AG	CHF	15 509	1 191 055,13	0,25
NOVARTIS AG-REG	CHF	36 000	3 594 953,53	0,76
STMICROELECTRONICS NV	EUR	50 000	1 843 250,00	0,39
TOTAL SUISSE			6 629 258,66	1,40
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			216 776 451,58	45,78
TOTAL Actions et valeurs assimilées			216 776 451,58	45,78
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE 1.301% 25-09-49	EUR	3 500 000	3 055 284,93	0,65
ALLIANZ SE 4.252% 05-07-52	EUR	3 000 000	3 091 219,43	0,65
ENBW ENERGIE BADENWUERTTEMBERG 1.875% 29-06-80	EUR	3 000 000	2 840 277,33	0,60
MUNICH RE 1.0% 26-05-42	EUR	3 000 000	2 390 396,10	0,50
MUNICH RE 1.25% 26-05-41	EUR	5 000 000	4 187 760,62	0,89
VOLKSWAGEN BANK 2.5% 31-07-26	EUR	3 000 000	2 991 252,38	0,63
VOLKSWAGEN LEASING 4.625% 25-03-29	EUR	2 000 000	2 090 219,04	0,44
TOTAL ALLEMAGNE			20 646 409,83	4,36
ESPAGNE				
CAIXABANK 0.375% 18-11-26 EMTN	EUR	3 000 000	2 868 692,46	0,61
CAIXABANK 0.5% 09-02-29 EMTN	EUR	2 500 000	2 229 293,03	0,47
CAIXABANK 1.25% 18-06-31 EMTN	EUR	4 500 000	4 247 547,53	0,90
CAIXABANK 6.125% 30-05-34 EMTN	EUR	3 000 000	3 192 953,01	0,67
IBERDROLA FINANZAS SAU 4.871% PERP	EUR	2 500 000	2 565 239,52	0,54
NT CONS FIN 0.0% 23-02-26 EMTN	EUR	3 000 000	2 831 760,00	0,60
TOTAL ESPAGNE			17 935 485,55	3,79
FRANCE				
A 3.375% 06-07-47 EMTN	EUR	3 000 000	3 045 633,44	0,64
AXA 1.375% 07-10-41 EMTN	EUR	4 000 000	3 321 983,50	0,71
AXA 3.25% 28-05-49 EMTN	EUR	3 000 000	2 869 189,32	0,60
BNP 4.032 12/31/49	EUR	6 500 000	6 589 089,43	1,39
BPCE 2.25% 02-03-32 EMTN	EUR	4 500 000	4 293 294,97	0,90
BPCE 4.375% 13-07-28 EMTN	EUR	4 000 000	4 244 380,44	0,90
BPCE ISSUER 4.875% 26-02-36	EUR	3 000 000	3 079 232,95	0,65
BQ POSTALE 0.75% 02-08-32 EMTN	EUR	4 000 000	3 599 839,02	0,76
BQ POSTALE 1.375% 24-04-29	EUR	4 000 000	3 575 817,26	0,75
CA 0.5% 21-09-29 EMTN	EUR	4 000 000	3 498 073,77	0,74
CNP ASSURANCES 2.0% 27-07-50	EUR	3 500 000	3 098 178,58	0,65
CNP ASSURANCES 2.5% 30-06-51	EUR	3 000 000	2 608 310,96	0,55
CNP ASSURANCES 4.75% PERP	EUR	3 000 000	2 866 886,72	0,60
CNP ASSURANCES 5.25% 18-07-53	EUR	4 000 000	4 302 319,67	0,91
CRED AGRI ASSU 4.5% PERP	EUR	4 000 000	4 104 200,00	0,86
CREDIT LOGEMENT 1.35% 28-11-29	EUR	3 000 000	2 981 442,30	0,63
EDF 2.625% PERP	EUR	5 000 000	4 528 347,26	0,96
EDF 5.0% PERP EMTN	EUR	3 000 000	3 047 298,44	0,65
ENGIE 1.5% PERP	EUR	4 000 000	3 579 285,90	0,75
ENGIE 1.875% PERP	EUR	3 000 000	2 480 235,00	0,52

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LAMON 2 1/8 06/23/31	EUR	2 500 000	2 155 284,93	0,46
LAMON 5.05 12/17/49	EUR	3 000 000	3 080 789,02	0,65
SG 0.875% 22-09-28	EUR	4 000 000	3 656 578,47	0,78
SG 4.75% 28-09-29	EUR	4 000 000	4 249 296,94	0,90
SOCIETE GENERALE	EUR	3 000 000	2 878 869,75	0,61
SOGECAP 4.125% PERP	EUR	1 500 000	1 502 910,25	0,31
SOGECAP 6.5% 16-05-44	EUR	4 000 000	4 305 799,45	0,91
VALEO 5.875% 12-04-29 EMTN	EUR	3 000 000	3 189 323,01	0,68
WENDEL 2.625% 27-03-26 CV	EUR	3 000 000	2 992 428,08	0,64
TOTAL FRANCE			99 724 318,83	21,06
ITALIE				
A2A EX AEM 5.0% PERP	EUR	2 500 000	2 486 922,13	0,52
ASS GENERALI 1.713% 30-06-32	EUR	3 500 000	2 901 513,52	0,61
ASS GENERALI 2.124% 01-10-30	EUR	2 500 000	2 260 260,04	0,48
ASS GEN FIX 27-10-47 EMTN	EUR	3 500 000	3 749 700,61	0,79
ENEL 3.375% PERP	EUR	3 500 000	3 476 511,84	0,74
ENEL 6.375% PERP EMTN	EUR	2 500 000	2 787 903,69	0,59
INTE 0.75% 16-03-28 EMTN	EUR	4 000 000	3 608 656,71	0,77
INTE 4.75% 06-09-27 EMTN	EUR	4 000 000	4 269 517,70	0,90
INTE 6.184% 20-02-34 EMTN	EUR	4 000 000	4 292 567,65	0,91
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.0% 30-10-31	EUR	3 000 000	3 071 850,74	0,65
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 4.625% 07-02-29	EUR	3 000 000	3 138 733,36	0,67
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 4.75% PERP	EUR	3 500 000	3 495 681,82	0,73
UNICREDIT 2.0% 23-09-29 EMTN	EUR	3 500 000	3 529 170,68	0,75
UNICREDIT 2.2% 22-07-27 EMTN	EUR	4 000 000	3 952 991,26	0,83
UNICREDIT 2.731% 15-01-32	EUR	4 000 000	3 865 421,42	0,81
TOTAL ITALIE			50 887 403,17	10,75
PAYS-BAS				
ABN AMRO BK 0.5% 23-09-29 EMTN	EUR	3 000 000	2 559 963,36	0,54
DEME INV 3.5% 01-10-46 EMTN	EUR	5 000 000	5 068 439,07	1,07
IBERDROLA INTL BV 1.45% PERP	EUR	3 000 000	2 813 639,75	0,60
IBERDROLA INTL BV 1.825% PERP	EUR	3 000 000	2 627 850,98	0,56
IBERDROLA INTL BV 3.25% PERP	EUR	2 000 000	2 012 730,98	0,42
ING GROEP NV 2.125% 26-05-31	EUR	3 000 000	2 892 117,33	0,61
ING GROEP NV 2.5% 15-11-30	EUR	3 500 000	3 332 718,84	0,70
TELEFONICA EUROPE BV 2.376% PERP	EUR	4 000 000	3 584 279,56	0,75
TELEFONICA EUROPE BV 2.502% PERP	EUR	2 500 000	2 386 364,45	0,50
TELEFONICA EUROPE BV 3.875% PERP	EUR	3 000 000	3 054 999,92	0,65
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 0.875% 22-09-28	EUR	4 000 000	3 586 058,47	0,76
TOTAL PAYS-BAS			33 919 162,71	7,16
PORTUGAL				
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 1.875% 02-08-81	EUR	3 000 000	2 901 965,66	0,61
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 4.75% 29-05-54	EUR	3 000 000	2 997 868,97	0,63
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 5.943% 23-04-83	EUR	3 000 000	3 163 747,60	0,67
TOTAL PORTUGAL			9 063 582,23	1,91
ROYAUME-UNI				
BARCLAYS 2.885% 31-01-27 EMTN	EUR	3 500 000	3 496 605,86	0,74
BARCLAYS 4.973% 31-05-36 EMTN	EUR	2 500 000	2 522 174,73	0,53

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
HSBC 3.125% 07-06-28 EMTN	EUR	4 000 000	3 902 701,64	0,82
HSBC 6.364% 16-11-32	EUR	5 000 000	5 504 667,35	1,16
LLOYDS BANKING GROUP 4.375% 05-04-34	EUR	2 500 000	2 507 319,86	0,53
NATWEST GROUP 1.75% 02-03-26	EUR	4 000 000	3 968 337,26	0,84
SWISS RE FINANCE UK 2.714% 04-06-52	EUR	2 500 000	2 214 454,93	0,47
TOTAL ROYAUME-UNI			24 116 261,63	5,09
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			256 292 623,95	54,12
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			256 292 623,95	54,12
Créances			1 569 862,02	0,33
Dettes			-3 365 888,98	-0,71
Comptes financiers			2 293 207,34	0,48
Actif net			473 566 255,91	100,00

Parts VEGA PATRIMOINE ISR RD	EUR	534,86172	3 457,98
Parts VEGA PATRIMOINE ISR ND	EUR	4 386,40937	195,85
Parts VEGA PATRIMOINE ISR RC	EUR	69 581,14429	4 730,45
Parts VEGA PATRIMOINE ISR I	EUR	1 111,1970	114 950,62
Parts VEGA PATRIMOINE ISR PC	EUR	8 686,42359	169,88
Parts VEGA PATRIMOINE ISR NC	EUR	60 603,87549	206,23

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part VEGA PATRIMOINE ISR ND

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
TOTAL	0,00		0,00	

Décomposition du coupon : Part VEGA PATRIMOINE ISR RD

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
TOTAL	0,00		0,00	

6. Annexe(s)

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Dénomination du produit :

VEGA PATRIMOINE ISR

Identifiant d'entité juridique : 969500K49HDVK3FF5G13

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ Oui

☒ ☐ ☒ Non

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : __%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : __%

☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 65,77% d'investissements durables.

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Données en date du 30/06/2025

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Ce produit promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG), mais il n'a pas pour objectif l'investissement durable. Il a investi partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'Union européenne.

Les critères environnementaux (notamment les émissions carbone et la prévention des risques environnementaux) et sociaux (notamment le respect des droits humains et le dialogue social) dans leur globalité sont pris en compte dans la gestion de ce produit.

Le gestionnaire financier applique à chaque investissement un score ESG global qui est pris en compte dans le processus d'investissement.

Ainsi, le portefeuille a exclu de ses investissements les valeurs dont le risque ESG a été qualifié de sévère.

Il est investi majoritairement dans des valeurs dont le risque ESG est jugé négligeable et faible (84,58% de l'actif net du produit) et les valeurs à risques jugés élevés sont restées accessoires (0,00% de l'actif net du produit).

Quelle a été la performance des Indicateurs de durabilité ?

Le gestionnaire financier a suivi la durabilité de ses produits selon deux approches :

Dans une première approche, le gestionnaire financier a effectué le suivi d'indicateurs permettant de vérifier le respect des caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit, directement ou indirectement via les OPC sous-jacents :

- L'exposition à des activités contribuant à l'atteinte des 17 objectifs de développement durable définis par les Nations Unies : 70,56% de l'actif net du produit;
- La part d'obligations durables (obligations vertes et/ou sociales) dans les investissements obligataires : 19,07% de l'actif net du produit;



- La note ESG (prise en compte de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des émetteurs avec un filtre spécifique sur les pratiques de gouvernance. Le portefeuille a un risque ESG* de 15,03 (15,14 lors du précédent exercice) et un risque de Corporate governance* de 1,66 (1,84 lors du précédent exercice).

Dans une seconde approche, le gestionnaire financier a effectué un suivi des indicateurs suivants :

- L'intensité carbone des investissements - 72,10 tonnes de CO2 équivalent par MEUR de chiffre d'affaires (87,97 tonnes de CO2 lors du précédent exercice);
- Le taux de féminisation des conseils des entreprises - 42,36% (38,63% lors du précédent exercice);
- Les signataires du pacte mondial des Nations unies - 100,00% (100,00% lors du précédent exercice).

*** Score ESG : Le score ESG reflète une appréciation globale des risques ESG matériels pour la société évaluée, et les moyens mis en œuvre pour leur mitigation. Il est synthétisé par une note pour chaque émetteur sur une échelle comprise entre 0 (absence de risque) et 100 (risque maximal) qui constitue l'évaluation globale de ce risque.**

***Corporate Governance : L'indicateur « Corporate Governance » du fournisseur de données Sustainalytics est un composant du score de gouvernance et du score ESG global. Ce score est composé d'une analyse sur 6 thèmes : qualité et intégrité du conseil d'administration et de la direction, structure du conseil d'administration, droits des actionnaires, politique de rémunération, audit et rapport financier, gouvernance du conseil d'administration. Cet indicateur est noté entre 0 (meilleur niveau) et 10 (pire niveau).**

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

	Investissement s durables	Score ESG	Score Corporate Governance	Intensité carbone scope 1 et 2	Indépendance du Board
30/06/2025	65,77%	15,03	1,66	72,10	77,26%
30/06/2024	64,69%	15,14	1,84	87,97	0,00%
30/06/2023	50,09%	15,69	3,47	110,07	0,00%

● **Quels étaient les objectifs des Investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

L'objectif des investissements durables de ce produit est la contribution à l'atteinte des 17 objectifs de développement durable des Nations Unies.

Selon la réglementation SFDR, un Investissement durable est défini à travers 3 critères cumulatifs :

- Il doit contribuer à un objectif de développement durable (ODD)
- Il ne cause pas de préjudice important sur les autres facteurs de durabilité (DNSH)
- Il intègre des bonnes pratiques de gouvernance

Le gestionnaire financier a mis en place une méthodologie permettant de définir la part d'investissements durables de ses détentions directes ou indirectes.

La part d'investissements durables de ce produit a été de 65,77% (par rapport à 64,69% lors du précédent exercice).

● **Dans quelle mesure les Investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'Investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Afin de s'assurer que ses investissements sous-jacents ne causent pas de préjudices importants sur les aspects de durabilité, le gestionnaire financier a effectué un suivi quantitatif et qualitatif des indicateurs des principales incidences négatives définies par le régulateur.

Les modalités de prise en compte sont précisées ci-dessous.

● **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Afin de vérifier que ses investissements durables ne causent pas de préjudice important à des objectifs environnementaux ou sociaux, le gestionnaire financier a recours aux indicateurs d'incidences négatives (PAI) définies par le régulateur.

Le gestionnaire financier effectue un suivi quantitatif des principales incidences négatives (PAI) de ses investissements, si le taux de couverture des données est satisfaisant. Les PAI sont calculées au niveau de chaque valeur, en transparence. le gestionnaire financier a recours à un fournisseur de données extra-financières pour la récupération des données PAI sur ses émetteurs sous-jacents.

Pour le suivi qualitatif **des investissements durables** , le gestionnaire financier a mis en place des filtres complémentaires aux indicateurs PAI :

- Filtres sectoriels (aucun investissement n'est réalisé dans des entreprises ayant des activités générant un impact négatif avéré sur l'environnement ou la société)

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- Filtre sur les sociétés dont le risque ESG est considéré comme élevé
- Filtre sur les sociétés avec un score de controverses sévère

Tout émetteur ne respectant pas les seuils quantitatifs des PAI ainsi que les filtres qualitatifs n'a pas été considéré comme un investissement durable.

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?*

Le gestionnaire financier a mis en place une exclusion des sociétés ne respectant pas les standards internationaux, comme le non-respect des principes du Pacte Mondial des Nations qui s'appuient en particulier sur la Déclaration universelle des droits de l'homme, la déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail, la déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et la convention des Nations Unies contre la corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

En sus des seuils plus restrictifs, appliqués pour identifier les investissements durables, le gestionnaire financier prend en considération les principales incidences négatives (PAI) pour l'intégralité des investissements du produit, en s'appuyant sur les indicateurs obligatoires ainsi que deux indicateurs optionnels définis dans la réglementation SFDR. Le gestionnaire financier effectue un suivi quantitatif des PAI, sous réserve de la disponibilité des données. Les PAI sont calculées sur tous les émetteurs du produit, qu'ils soient détenus en direct ou indirectement via des OPC sous-jacents. Le gestionnaire financier a recours à un fournisseur de données extra-financières pour la récupération des données relatives aux émetteurs dans lesquels le produit investit.

Ainsi, ce produit prend en compte les enjeux ESG suivants :

- La transition vers une économie bas carbone
- La préservation des ressources naturelles
- La préservation des terres et des océans
- La gestion/réduction des déchets
- La préservation de la biodiversité
- La protection des droits sociaux & humains
- Les relations sociales
- L'investissement dans le capital humain
- Lutte contre la corruption

Les modalités de prise en compte des PAI sont décrites dans la note méthodologique sur l'investissement durable de le gestionnaire financier (<https://www.vega-is.com/informations-reglementaires>).



La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: juil. 2024 - juin 2025

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

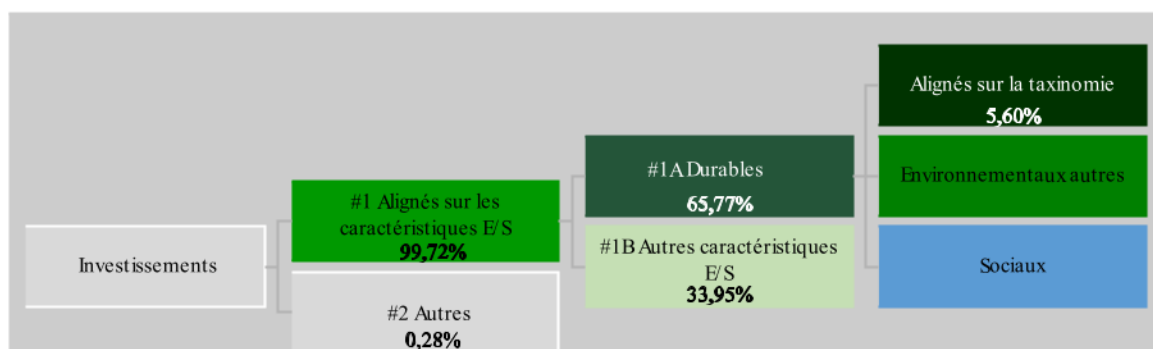
Code	Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC SE	Industrie manufacturière	3,55 %	France
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON	Industrie manufacturière	3,01 %	France
NL0000235190	AIRBUS GROUP SE	Industrie manufacturière	2,82 %	Pays-Bas
FR0000120073	AIR LIQUIDE SA	Industrie manufacturière	2,41 %	France
FR0000121667	ESSILOR INTERNATIONAL	Industrie manufacturière	2,21 %	France
FR0000125007	COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	Commerce de gros et de détail	2,03 %	France
FR0000052292	HERMES INTERNATIONAL	Industrie manufacturière	1,99 %	France
FR0000120628	AXA SA	Activités financières et d'assurance	1,94 %	France
FR0000073272	SAFRAN SA	Industrie manufacturière	1,88 %	France
FR0000131104	BNP PARIBAS	Activités financières et d'assurance	1,86 %	France
FR0000120321	L'OREAL	Industrie manufacturière	1,81 %	France
FR001400XHU 4	BNP V3.945 02/18/37 EMTN	Activités financières et d'assurance	1,37 %	France
FR0010307819	LEGRAND SA	Industrie manufacturière	1,31 %	France
FR001400F620	CNPP 5.250 07/18/53 '33 MTN	Activités financières et d'assurance	1,25 %	France
XS2553547444	HSBA 6.364 11/16/32 FRN	Activités financières et d'assurance	1,23 %	Royaume-Uni



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

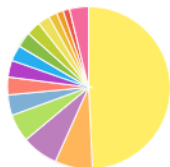
La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Exposition sectorielle des investissements durables du produit



● Activités financières et d'assurance 32,61%	● Autres instruments durables 2,48%
● Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industr.. 5,00%	
● Fabrication d'équipements électriques 4,86%	
● Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur .. 3,64%	
● Fabrication de matériels de transport 2,71%	
● Industrie chimique 2,41%	
● Autres industries manufacturières; réparation et installatio.. 2,21%	
● Autres activités de services 2,08%	
● Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles 2,03%	
● Télécommunications 1,76%	
● Activités immobilières 1,62%	
● Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi .. 1,11%	
● Construction 0,92%	
● Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture.. 0,92%	

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:
- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



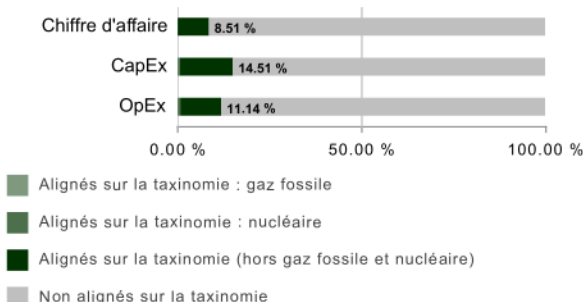
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?**

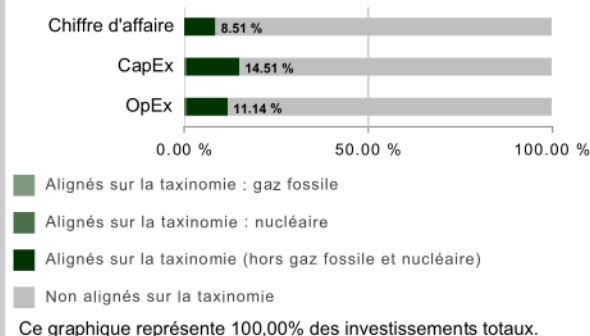


Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part d'investissements dans des activités transitoires a été de 0,61% .

La part d'investissements dans des activités habilitantes a été de 4,96% .

* Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

L'objectif des investissements durables de ce produit est de contribuer à l'atteinte des 17 objectifs de développement durable des Nations Unies.

Les investissements durables peuvent contribuer à un ou plusieurs de ces objectifs simultanément. Ainsi, la méthodologie de mesure de la part d'investissements durables du gérant financier ne ventile pas les contributions à des thématiques environnementales ou sociales de durabilité.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

L'objectif des investissements durables de ce produit est de contribuer à l'atteinte des 17 objectifs de développement durable des Nations Unies.

Les investissements durables peuvent contribuer à un ou plusieurs de ces objectifs simultanément. Ainsi, la méthodologie de mesure de la part d'investissements durables du gérant financier ne ventile pas les contributions à des thématiques environnementales ou sociales de durabilité.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie « #2 Autres » inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont pas alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit.

Cette poche du produit est composée de :

- Produits dérivés (-0,92%)
- Émetteurs non-analysés à la suite d'un manque de données (0,28%)
- Valeurs, détenues via des OPC sous-jacents, qui ne sont pas alignées avec la politique d'investisseur responsable de le gestionnaire financier (0,00%). le gestionnaire financier s'assure que ces valeurs ne représentent qu'une part marginale du portefeuille

Les investissements de cette section n'ont pas de garanties environnementales ou sociales minimales, mais ont vocation à représenter une part restreinte du produit.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le processus de gestion du produit a été réalisé dans le respect de la politique d'investissement basée sur les principes d'investisseur responsable du gestionnaire financier, avec notamment la prise en compte des facteurs et du risque de durabilité dans les décisions d'investissement.

Le gestionnaire financier a retenu la plateforme Sequantis LT pour administrer et collecter les données ESG dans l'ensemble de son système d'information. L'intégration de cette plateforme ESG dans l'architecture du SI de le gestionnaire financier permet la dissémination des données ESG pour servir toutes les filières métiers, notamment à la gestion, le reporting et aux Contrôles/Risques.

Ainsi, un contrôle et un monitoring du respect des caractéristiques environnementales et sociales du produit sont effectués mensuellement.



NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

43 avenue Pierre Mendès France - CS 21818 - 75080 Paris CEDEX 02 - Tél. : +33 (0)1 78 40 80 00

Société anonyme au capital de 51 371 060,28 euros

329 450 738 RCS Paris - APE 6630Z - TVA : FR 203 294 507 38

VEGA INVESTMENT SOLUTIONS

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP-04000045 en date du 30 juillet 2004

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 2 869 638,25 €, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 353 690 514, bénéficiaire de l'identifiant unique REP papiers n° FR417367_01UEPO délivré par l'ADEME, dont le siège social est sis 43, avenue Pierre Mendès France 75013 Paris (01 58 19 09 80 / service-clients@vega-is.com)